

RAPPORT DU MAIRE / BUDGET PRIMITIF 2014



Le contexte financier dans lequel s'inscrivent les collectivités territoriales depuis plusieurs années est marqué par une érosion progressive des concours financiers de l'Etat. 2014 et 2015 marqueront, sur ce plan, un tournant pour les finances locales.

Pour répondre à un nécessaire redressement des comptes publics, un effort financier sans précédent est en effet demandé au secteur public local à travers une baisse sensible des dotations de l'Etat sur les deux années à venir, qui impose une capacité à s'adapter dans des temps très brefs.

Grâce à des recettes propres relativement dynamiques et des dépenses de fonctionnement cadrées depuis le début du mandat, la Ville de Lyon a pu jusqu'à présent assimiler ces baisses progressives des recettes provenant de l'Etat tout en maintenant un effort d'investissement soutenu et un élargissement conséquent de l'offre de service public aux lyonnais.

Nos efforts de bonne gestion ont permis de préserver nos marges de manœuvre et expliquent pourquoi la situation financière reste très saine en cette fin de mandat, ce que salue l'agence Standard & Poor's en maintenant la note AA de la ville de Lyon avec une perspective stable.

Le budget de l'année 2014, le dernier du mandat, s'inscrit par conséquent dans la continuité des efforts initiés depuis 2008. Mais il va aussi plus loin et constitue une première étape d'adaptation à ce nouveau contexte financier pénalisant. Notre avantage est d'avoir anticipé les choses par des choix rigoureux, innovants et prudents.

Lyon, le 3 décembre 2013.

Le Maire de Lyon,
Gérard Collomb.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Collomb', written over a faint circular stamp.

Sommaire

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Section de fonctionnement	5
Section d'investissement	14

RELATION À L'USAGER

Qualité du service public	18
Service des mairies d'arrondissement	20

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Logistique et festivités	22
Évènements et animations	23
Communication externe	24
Cabinet du Maire	25

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Supervision globale	27
Prévention sécurité	28
Écologie urbaine	29
Police municipale	30
Régulation urbaine	31

CULTURE ET PATRIMOINE

Directions des Affaires culturelles	33
Musée des beaux arts	34
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	35
Musées Gadagne	36
Musée de l'imprimerie	37
Orchestre National de Lyon	38
Archives municipales	39
Archéologie	40
Musée Henri Malartre	41
Évènements et animations	42
Bibliothèques	43
Théâtre des Célestins	44
Musée d'art contemporain	45

PETITE ENFANCE

Enfance	47
---------	----

ÉDUCATION

Éducation	49
-----------	----

SPORTS

Sports	51
Évènements et animations	52

SOLIDARITÉS

Action sociale	54
Développement territorial	55

ESPACES PUBLICS

Cimetières	57
Déplacements urbains	58
Gestion urbaine de proximité	59
Éclairage public	60
Espaces verts	61
Aménagement urbain	62

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Université, recherche	64
Économie, commerce et artisanat	65
Relations internationales	66
Développement territorial	67
Halles Paul Bocuse	68

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE



En 2014, en raison des fortes contraintes imposées sur les dotations de l'Etat, la Ville de Lyon enregistre une progression limitée de ses recettes réelles de fonctionnement de **0,6 % (628,1 M€)**. Les dépenses réelles de fonctionnement, malgré des facteurs exogènes pénalisants (progression du FPIC, hausse de la TVA, nouvelle hausse des cotisations CNRACL, hausse des tarifs de l'énergie, etc.) restent maîtrisées (**+2,1 %**) grâce à des efforts de baisse très significatifs et sans précédent.

Cet effet de ciseau, qui reste limité, conduit néanmoins logiquement à une baisse de l'épargne de gestion (**- 10,8 %**), en s'établissant à **72,7 M€**.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	BP 2013	BP 2014	ÉVOLUTION	
			M€	%
Recettes de gestion	625,4	629,8	4,3	0,7
Recettes de gestion retraitées	622,5	626,4	3,9	0,6
Dépenses de gestion	544,3	556,1	11,8	2,2
Dépenses de gestion retraitées	541,0	553,7	12,7	2,4
ÉPARGNE DE GESTION	81,1	73,7	- 7,5	- 9,2
ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	81,5	72,7	- 8,8	- 10,8
Frais financiers	13,5	12,3	- 1,3	- 9,5
ÉPARGNE BRUTE	67,6	61,4	- 6,2	- 9,1
ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE	68,0	60,4	- 7,6	- 11,1
Amortissement de la dette principale	49,0	54,2	5,2	10,6

Les frais financiers sont anticipés en nette baisse au budget primitif 2014, en raison des niveaux de taux qui demeurent très bas.

Cette diminution n'a que peu d'impact sur le niveau d'épargne brute retraité qui enregistre lui aussi une baisse (**- 11 %**). L'épargne brute prévisionnelle demeure toutefois, au budget primitif 2014, à un niveau très élevé, résultat des efforts de gestion mobilisés tout au long du mandat.

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	M€
Dépenses d'investissement	157
Recettes propres	22
Epargne nette	7
Besoin d'emprunt	127

I. Section de fonctionnement

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES		BP 2013 (€)	BP 2014 (€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	117 387 643	116 151 326	- 1,1
	Charges à caractère général retraitées (1)	114 087 643	113 791 326	- 0,3
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	313 566 504	324 052 500	3,3
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	105 806 148	107 109 651	1,2
	Subventions aux personnes de droit privé	60 167 030	61 467 960	2,2
	Subventions aux personnes de droit public	15 799 931	15 865 534	0,4
	Dont subvention au CCAS	13 989 856	13 989 856	0,0
	Participation à l'équilibre du budget annexe des Célestins	4 656 055	4 772 457	2,5
	Participations aux organismes de regroupement	15 882 746	15 644 170	- 1,5
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	729 963	705 451	- 3,4
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	1 772 000	3 001 000	69,4
	Dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	1 600 000	2 800 000	75,0
	DOTATIONS AUX ARRONDISSEMENTS	5 030 000	5 060 000	0,6
66	CHARGES FINANCIÈRES	13 535 446	12 251 500	- 9,5
	Dont intérêts de la dette et de la trésorerie	12 739 645	11 474 036	- 9,9
	Dont intérêts de la dette	10 844 293	11 093 751	2,3
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 179 817	1 181 489	0,1
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		559 007 521	569 512 917	1,9
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		555 707 521	567 152 917	2,1
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE (hors charges financières et charges exceptionnelles)		544 292 258	556 079 928	2,2
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES		540 992 258	553 719 928	2,4

(1) Dépenses retraitées des travaux exceptionnels couverts par des recettes à due concurrence : Travaux de remise en état du Parc de Gerland entièrement remboursés à la Ville par le SYTRAL (0,5 M€ au BP13 et 2 M€ au BP14). Travaux relatifs à l'atelier des décors (3,2 M€ au BP13 et 0,36 M€ au BP14) couverts en totalité par des indemnités d'assurance à percevoir sur 2013 et 2014.

Dépenses retraitées de l'avance faite en 2012 à l'ONL sur son budget 2013 (+0,4 M€)

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en diminution de **1,2 M€**, soit **-1,1 %**, du budget primitif 2013 (**117,4 M€**) au budget primitif 2014 (**116,1 M€**).

Ces montants doivent néanmoins être retraités de plusieurs éléments :

- **Les travaux de remise en état de l'atelier des décors**, consécutifs au sinistre amiante qui a affecté ce bâtiment : une somme de **3,2 M€** avait été inscrite au budget primitif 2013. En 2014, les travaux prévus sont évalués à **0,4 M€**. Ces sommes donnant lieu à versement d'une prime d'assurance, elles sont retraitées, aussi bien en dépenses qu'en recettes,
- **Les travaux de remise en état du parc de Gerland**, suite aux travaux d'extension de la ligne B du Métro : évaluées à **0,5 M€** en 2013 ces dépenses devraient s'élever en 2014 à **2 M€**. Intégralement remboursés par le Sytral, ces travaux sont retraités, en recettes et en dépenses,
- Enfin, une somme de **0,4 M€** est réintégrée au budget primitif 2013 : l'Orchestre National de Lyon avait obtenu en 2012 le versement d'une avance sur son budget 2013, qui avait donc été minoré à due concurrence.

Une fois ces retraitements opérés, l'évolution du BP 2013 (**114,1 M€**) au BP 2014 (**113,8 M€**) s'établit à **-0,3 %**.

Cette réduction de nos dépenses publiques est significative, surtout lorsque qu'on la mesure à l'aune des augmentations de prix subies et des coûts induits par l'ouverture de nouveaux équipements.

C'est le fruit d'un effort collectif des différents services et Adjointes de la Ville et la traduction de la volonté de la collectivité d'accentuer les efforts de bonne gestion menés depuis 2001, afin de préserver qualité du service public et santé financière de la collectivité, dans un contexte financier qui devient nettement plus contraint.

Cet effort, qui devra être renouvelé et approfondi en 2015, a concerné toutes les dépenses dont l'évolution n'est pas mécaniquement liée à des facteurs exogènes (hausse de tarifs ou autres indexations notamment). On peut par exemple citer les éléments suivants :

- Les efforts engagés sur certains événements et sur la communication permettent à la Ville de réduire ses dépenses de plus de **400 k€**,
- La réduction des frais de déplacement et des frais de formation des agents permet un gain de **200 k€**,
- Grâce au renouvellement du parc automobile, orienté sur des véhicules moins polluants, et par un travail de sensibilisation de ses agents à la conduite économique, la Ville parvient à obtenir une réduction tendancielle des consommations de carburants (**-50 k€**),
- Les actions menées en faveur du recrutement et du maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap ont permis à la Ville de franchir le seuil minimal obligatoire de **6 %** d'agents handicapés dans ses effectifs et d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés dans le cadre de son conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. De fait, la Ville n'est plus soumise au versement de la cotisation au FIPHFP. C'est une économie de **400 k€** qui est opérée par rapport au budget primitif 2013 ; la Ville peut désormais également ajuster son plan d'actions en lien avec le handicap : **-300 k€**.

Cette évolution globale à la baisse intègre néanmoins des augmentations sur certains postes de dépense, représentatives à la fois des contraintes qui ont pesé sur l'élaboration de ce budget, et des choix opérés en matière d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers de la Ville.

Dans le détail, les augmentations constatées portent sur :

- Les fluides : la Ville anticipe une évolution à la hausse de plus de **850 k€** de ses charges de fluides, du fait des majorations de tarifs attendues, et de la progression des consommations liée aux ouvertures d'équipements,
- Les crédits destinés à l'achat des repas des restaurants scolaires sont également en progression, de plus de **800 k€** : le déploiement des self-services autorise une augmentation de la fréquentation quotidienne, de l'ordre de **5 %**, avec une moyenne prévue de **24 600** repas par jour,
- Pour ce qui concerne le stationnement sur voirie, la Ville de Lyon a choisi d'équiper ses horodateurs de kits de paiement par carte bancaire, permettant à l'utilisateur d'accéder à un mode de paiement rapide et dématérialisé avec la technologie sans contact (par carte bleue ou smartphone compatible). Ce dispositif innovant, facteur d'accroissement des recettes, s'accompagne de nouveaux frais de fonctionnement, estimés à près de **500 k€**,
- La maintenance liée à l'installation de toilettes publiques propres et sécurisées engendre des dépenses nouvelles à hauteur de **200 k€**, alors que la création de nouveaux espaces verts (rue Burdeau et parc Sergent Blandan) génère une progression, à hauteur de **100 k€** des dépenses de surveillance de ces équipements.

2. Charges de personnel

La stratégie Ressources Humaines de la Ville de Lyon a été formalisée au cours de l'année 2011.

Elle s'articule autour de 5 axes :

- Affirmer et faire vivre les principes et les valeurs de la Ville dans la politique Ressources Humaines,
- Répondre aux besoins en compétences de la collectivité tout en favorisant les projets individuels,
- Favoriser une bonne qualité de vie au travail pour garantir un service de qualité,
- Développer une culture managériale et de conduite de projets transversaux et coopératifs,
- Mettre en œuvre une organisation et un fonctionnement performants adaptés aux objectifs de la politique Ressources Humaines.

C'est au regard de ces cinq priorités que s'est construit le budget primitif 2014 des dépenses de personnel. Celles-ci s'élèvent, au budget primitif 2014 à **324,1 M€**. Elles enregistrent une progression de **3,3 %** par rapport à 2013.

Les crédits destinés, pour 2014, à la rémunération des agents sur postes permanents (**286,4 M€**) ont été estimés en tenant compte essentiellement :

- Du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) comprenant les avancements d'échelon et de grade ainsi que les promotions internes,
- Des différentes mesures nationales connues à ce jour :
 - › Une hausse du SMIC estimée à **1,6 %** au 1^{er} janvier 2014,
 - › La progression des charges patronales, et en particulier la hausse des taux des cotisations patronales de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales (CNRACL, hausse de **1,4 %** au 1^{er} janvier 2014), et la hausse du taux de cotisation IRCANTEC,
 - › L'abrogation de la journée de carence au 1^{er} janvier 2014,
 - › L'effet report de la réforme de la filière médico-sociale intervenue courant 2013.

- De la progression des effectifs : le solde net 2014 (créations/suppressions) s'établira à **15**. Par ailleurs, les directions s'engagent à positionner 5 agents en situation de redéploiement sur des postes vacants,
- Des mesures locales prises dans le cadre du protocole d'accord à la Direction de l'Éducation, pour faire face à la hausse du nombre d'élèves et de rationnaires et permettre une plus grande couverture des absences.

Des crédits à hauteur de **12,6 M€** sont inscrits au BP 2014 pour les rémunérations des personnels sur emplois non permanents (personnels saisonnier et occasionnel, vacataires et remplaçants). La progression porte essentiellement sur la restauration scolaire, elle doit permettre l'accueil d'un nombre d'enfants toujours plus important. Les crédits destinés aux vacataires de l'éducation (restauration et Projet Educatif Local) s'élèvent ainsi à **8,3 M€**.

Une somme de **8,2 M€** est consacrée aux mesures sociales : elle permet de financer la prise en charge par la Ville d'une partie du coût des titres restaurant (**5,8 M€**) et des mutuelles des agents (**2 M€**), ainsi que les autres mesures de politique sociale (congrés bonifiés, capital décès, vacances collectives).

En 2014, la ville met en place une nouvelle couverture santé et prévoyance visant à une meilleure protection des agents.

Les charges de personnel liées à la politique d'insertion (rémunération des agents en contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE), des apprentis, des stagiaires et des services civiques) sont évaluées à **2 M€**.

La Ville étant son propre assureur, elle prévoit une somme de **2,9 M€** afin de couvrir les dépenses de chômage.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées aux intermittents du spectacle, principalement dédiés au fonctionnement de l'Orchestre National de Lyon, s'élèvent à **1,1 M€**.

3. Subventions

L'attention portée par la Ville à l'évolution de ses dépenses concerne aussi la politique de subventionnement menée. Les crédits, inscrits à hauteur de **76,0 M€** en 2013 s'élèvent à **77,3 M€** en 2014, soit une progression de **1,8 %**.

Les subventions aux personnes de droit privé représentent **61,5 M€**. Les évolutions significatives sont les suivantes :

- Pour le secteur de la petite enfance, le cumul de l'augmentation conventionnelle des subventions et la prise en compte en année pleine en 2014 des ouvertures intervenues en 2013 se traduit par une augmentation de plus de **500 k€** des crédits,
- Les subventions destinées aux MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance progressent de près de **600 k€** sous le double effet de l'augmentation conventionnelle de **2 %** d'une part, et des augmentations de périmètre d'autre part (ouverture du nouvel équipement Garon Duret de la MJC Monplaisir, ouverture en année pleine des MJC Montchat et Presqu'île-Confluent),
- La subvention à la Maison de la Danse est augmentée de **285 k€**.

Les subventions aux personnes de droit public sont quasiment stables de budget à budget, puisqu'elles enregistrent une progression de **0,4 %**, soit **+66 k€**. Cette évolution est liée pour l'essentiel à la progression de **63 k€** de la subvention accordée au groupement d'intérêt public Maison de l'emploi, cette augmentation étant en majeure partie gagée par la suppression d'un poste Ville de Lyon jusqu'à mis à disposition de la structure.

4. Autres charges de gestion courante

Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville, à travers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », assure le versement des indemnités et frais de mission des élus, contribue à l'équilibre de son budget annexe à caractère administratif (Théâtre des Célestins) ainsi qu'à l'équilibre des différentes structures intercommunales auxquelles elle adhère, assure sa participation aux écoles privées.

Dans leur ensemble, ces postes enregistrent une légère diminution, de l'ordre de **0,2 %**, soit **- 63 k€**, de budget à budget.

5. Autres charges

Enfin, le chapitre 014, qui regroupe les atténuations de produits, enregistre une progression conséquente de **18,5 %**, ou **1,3 M€** de BP à BP.

Cette évolution est liée à la montée en puissance du dispositif du Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) : au niveau national, les crédits consacrés à ce fonds s'élèveront en 2014 à **570 M€**, contre **360 M€** en 2013.

La croissance prévisionnelle de la contribution de la Ville de Lyon, qui s'établit à **2,8 M€**, contre **1,6 M€** en 2013, est plus rapide que la croissance de l'enveloppe nationale, conformément à ce qui a été constaté cette année.

6. Frais financiers

Les frais financiers comprennent la totalité des intérêts payés au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette, mais aussi l'ensemble des charges liées à la gestion de la dette et de la trésorerie dont les services bancaires.

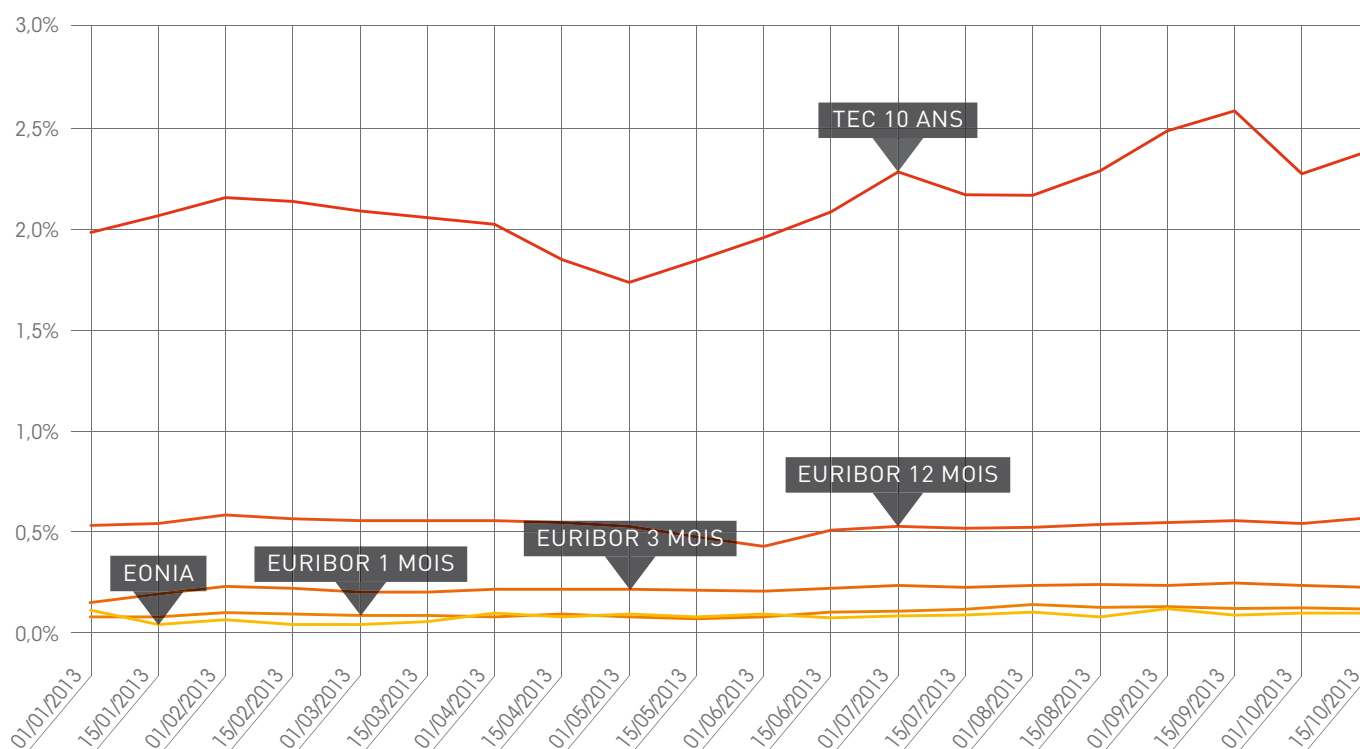
Les intérêts payés par la Ville de Lyon diminuent de **9,5 %** de budget à budget et ce, malgré des coûts de financement (intérêts + marges bancaires) qui se maintiennent depuis le début de l'année 2013, à des niveaux élevés. En effet, la baisse des taux courts et longs, consécutive à la diminution à un niveau historiquement bas du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (**0,25 %** depuis le 7 novembre 2013), a été compensée par une hausse des marges bancaires appliquées dans le cadre des nouveaux appels d'offres. Si ces marges avaient entamé un léger reflux sur l'année 2013 (le maximum atteint a été de **2,4 %** en 2012 contre **1,65 %** en 2013), celui-ci aura été de courte durée or il n'est pas anticipé, à brève échéance, de nouvelle baisse importante les concernant, en raison, d'une part, du coût de refinancement des banques et de la mise en place, d'autre part, des normes de Bâle III.

La baisse des frais financiers anticipée en 2014 est par conséquent uniquement liée aux niveaux historiquement bas des taux variables constatés au cours de l'année 2013, dont la Ville bénéficiera en 2014.

L'encours anticipé de la dette au 1^{er} janvier 2014 (de l'ordre de **390 M€** tous budgets confondus) est en progression par rapport à l'encours constaté au 31 décembre 2012 (**346,9 M€**). Cette progression reflète le pic en termes de réalisation des dépenses d'équipement qui caractérise l'exercice 2013.

ÉVOLUTION DES TAUX DEPUIS 2009	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2010	30/06/2011	31/12/2011	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013	29/10/2013
Taux BCE (%)	1,00	1,00	1,00	1,25	1,00	1,00	0,75	0,50	0,50
Eonia (%)	0,397	0,542	0,817	1,715	0,629	0,382	0,089	0,208	0,098
Euribor 12 mois (%)	1,237	1,306	1,507	2,162	1,947	1,213	0,624	0,527	0,55
TEC 10 ans (%)	3,57	3,09	3,32	3,42	3,16	2,70	2,18	2,36	2,32

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊTS EN 2013



Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à acquitter en 2014 s'élève à **63,7 M€** (**61,8 M€** au BP 2013), ainsi répartis :

- **54,2 M€** au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement) : cet amortissement est en hausse par rapport au budget primitif 2013 (**49,0 M€**),
- **12,25 M€** au titre des intérêts : **11,1 M€** pour les intérêts dus au titre des échéances contractuelles, **0,4 M€** pour les lignes de trésorerie, **0,1 M€** au titre des intérêts courus non échus et **0,7 M€** en lien avec les swaps,
- Une recette de **0,8 M€** est prévue au titre des produits financiers provenant des swaps.

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES		BP 2013 (€)	BP 2014 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	45 479 949	48 024 503	5,6
	Produits des services et du domaine retraités ⁽¹⁾	44 979 949	46 024 503	2,3
73	IMPÔTS & TAXES	417 832 269	427 512 541	2,3
	Dont produit fiscal	308 137 000	318 837 000	3,5
	Dont attribution de compensation et dotation solidarité communautaire	51 918 000	51 844 000	-0,1
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	27 000 000	26 000 000	-3,7
74	DOTATIONS & SUBVENTIONS	148 698 086	141 187 407	-5,1
	Dont dotation forfaitaire	102 580 000	101 300 000	-1,2
	Dont compensations taxes foncières	1 027 000	0	-100,0
	Dont compensations taxe d'habitation	7 838 000	4 000 000	-49,0
	Dont dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	2 397 625	2 397 625	0,0
	Dont dotation de compensation taxe professionnelle (DCTP)	1 278 000	1 038 000	-18,8
FISCALITÉ DIRECTE CONSOLIDÉE (produit fiscal + compensations - FPIC)		367 320 000	371 881 000	1,2
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 179 922	12 701 840	-3,6
	Autres produits de gestion courante retraités ⁽²⁾	10 780 492	11 360 410	5,4
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	237 500	327 000	37,7
76	PRODUITS FINANCIERS	1 037 955	1 067 909	2,9
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 820 686	3 642 586	-4,7
	Produits exceptionnels retraités ⁽³⁾	770 686	642 586	-16,6
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		630 286 367	634 463 786	0,7
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		624 336 937	628 122 356	0,6
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		625 427 726	629 753 291	0,7
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES		622 528 296	626 411 861	0,6

(1) Recettes retraitées des travaux de remise en état du Parc de Gerland entièrement remboursés à la Ville par le SYTRAL (0,5 M€ au BP13 et 2 M€ au BP14).

(2) Recettes retraitées des droits d'entrée sur BEA car recettes de nature non pérenne et récurrente (soit 2,399 M€ au BP13 et 1,341 M€ au BP14).

(3) Produits retraités des recettes à percevoir sur l'atelier des décors (indemnités d'assurances), soit 3,050 M€ au BP13 et 3 M€ au BP14.

1. Les dotations globales versées par l'Etat

Le projet de loi de finances pour 2014 traduit les engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis des collectivités locales dans le cadre du « Pacte de confiance et de responsabilité » établi le 16 juillet 2013 : les collectivités territoriales contribuent activement, en 2014, à l'effort de redressement des comptes publics par une diminution de leurs dotations.

En 1999, l'Etat s'était engagé à ce qu'un ensemble de dotations, regroupées dans une enveloppe appelée enveloppe normée, progresse selon l'inflation et un tiers de la croissance du PIB. Pour permettre le respect de cette règle globale d'indexation, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), qui correspondait à la compensation d'anciens allègements de taxe professionnelle, servait de variable d'ajustement.

De 2008 à 2010, les lois de finances avaient modifié en profondeur ce contrat :

- En élargissant le périmètre de l'enveloppe normée à la quasi-totalité des dotations de fonctionnement et d'investissement versées aux collectivités locales,
- En modifiant l'indexation de l'enveloppe en fonction de la volonté de l'Etat de maîtrise de ses dépenses,
- Et, conséquence de ces dispositions rigoureuses, en augmentant le nombre d'allocations faisant office de variables d'ajustement.

De 2011 à 2013, les lois de finances ont arrêté un gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, assorti en 2012 d'une participation supplémentaire à l'effort de réduction des déficits publics à hauteur de **200 M€** : les concours financiers de l'Etat, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, diminuaient donc en euros constants.

Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit pour sa part une baisse de **1,5 milliard d'euros** des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

La diminution de **1,5 milliard d'euros** des concours financiers de l'Etat, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, est répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **840 M€** pour les communes et intercommunalités, **476 M€** pour les départements et **184 M€** pour les régions.

La répartition au sein de chaque niveau de collectivité s'effectue à proportion des recettes réelles de fonctionnement. Les communes supportent **70 %** de la diminution, soit **588 M€**, et les EPCI, **30 %**, soit **252 M€**.

Entre communes, la diminution s'applique également au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La baisse s'imputera pour chacune d'entre elles, en premier lieu, sur le montant de la dotation forfaitaire puis au besoin, sur les compensations d'exonérations fiscales, ou à défaut, sur les douzièmes de fiscalité.

Les estimations des dotations de fonctionnement, ainsi que des allocations compensatrices (traitées dans le chapitre portant sur la fiscalité directe) pour la ville, en 2014, tiennent compte de ces évolutions.

La contribution nouvelle de la ville de Lyon à la baisse des dotations est ainsi évaluée à hauteur de **4,74 M€**. Cumulée aux effets préexistants de diminution de la dotation de garantie et des différentes autres composantes de l'enveloppe normée liés au gel triennal 2011/2013, la baisse totale des dotations de l'Etat (hors DSUCS) sera de l'ordre de **6,4 M€**.

a. La dotation globale de fonctionnement (D.G.F.)

La DGF était indexée au niveau national, jusqu'en 2008, sur la base d'un indice égal au total de l'inflation prévisionnelle et de **50 %** de la croissance estimée du PIB. En 2009, elle n'a progressé que de l'inflation prévisionnelle et, en 2010, de la moitié seulement de cette dernière. Depuis 2011, elle n'est plus indexée sur des indicateurs économiques mais est fixée par la loi de finances en fonction des objectifs et contraintes financières de l'Etat. Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit que la baisse des dotations d'**1,5 milliard d'euros** se porte, au niveau national, en priorité sur la DGF.

Au sein de la DGF, la ville de Lyon perçoit la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et, depuis 2009, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

• La dotation forfaitaire : 101,3 M€

Elle est composée de 3 parts.

La croissance des deux premières parts (population et superficie) était jusqu'en 2010 fixée par le Comité des finances locales. Elle est déterminée depuis 2011 par la loi de finances.

La croissance de la 3^e part (dotation de garantie) est déterminée, depuis 2009, par la loi de finances.

La recette prévue au BP 2014 est en baisse de **1,2 %** de BP à BP et de **1,9 %** (soit **-2,0 M€**) par rapport au montant réellement encaissé en 2013.

Cette prévision est fondée sur les hypothèses suivantes :

› Le gel des dotations unitaires de superficie et de population, comme prévu dans le projet de loi de finances, mais en intégrant une augmentation de population de **0,6 %** pour la Ville,

› Une baisse de **6 %** du complément de garantie. Le projet de loi de finances prévoit, en effet, un écrêtement du complément de garantie dans une proportion plafonnée à **6 %** pour les communes, comme la ville de Lyon, dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à **75 %** du potentiel fiscal moyen par habitant. Les dispositions de cet écrêtement ne varient pas par rapport à la loi de finances pour 2013 malgré la baisse des dotations portée, au niveau national, sur la DGF. La prévision de dotation forfaitaire de la ville de Lyon n'intègre donc pas la contribution nouvelle de la ville à la baisse des dotations.

• La dotation nationale de péréquation (DNP) : 2,1 M€

La part principale de la DNP, à laquelle Lyon est éligible, est répartie entre les communes qui satisfont à une double condition de potentiel fiscal et d'effort fiscal.

Le montant global de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est figé en euros par habitant depuis 1995. La prévision 2014 correspond à une baisse de dotation presque équivalente à celle enregistrée en 2013.

• La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) : 2,4 M€

La DSUCS des communes de plus de 10 000 habitants est destinée aux trois premiers quarts des communes classées selon un indice synthétique de ressources et de charges composé du potentiel financier par habitant de la commune, de la part des logements sociaux, de la proportion des bénéficiaires de l'aide au logement et du revenu moyen par habitant.

La ville de Lyon a perçu pour la première fois en 2009 cette dotation en se plaçant au 703^e rang des communes éligibles, principalement en raison de l'évolution de son potentiel financier par habitant, consécutive à la prise en compte du recensement rénové de la population. Depuis 2009, elle se situe parmi les dernières communes éligibles (710^e rang en 2013 sur 731).

Du fait de ce classement proche du seuil d'inéligibilité et du caractère incertain de cette dotation, le BP 2014 prévoit la fin de l'éligibilité de la ville sur l'exercice correspondant. En tant que commune nouvellement inéligible, elle bénéficierait cependant de la moitié de sa dotation de 2013.

b. La DCTP « variable d'ajustement » devenue DUCS-TP : 1,0 M€

A l'origine, la DCTP avait pour vocation de compenser les pertes de taxe professionnelle engendrées par des mesures d'allègements fiscaux.

Constituant la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle a désormais davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.

En fiscalité professionnelle unique, le montant de la DUCS-TP « variable d'ajustement » reste attribué, selon les mêmes règles, aux communes et à l'EPCI ce qui tend à confirmer qu'elle a perdu sa fonction de compensation.

La recette estimée au B.P. 2014 prévoit une baisse de **19 %** de cette dotation.

2. La fiscalité directe consolidée

Composé des contributions directes (minorées du prélèvement prévisionnel au titre du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales - FPIC), des versements provenant du Grand Lyon et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit global de fiscalité directe consolidée représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la ville de Lyon.

Par rapport au budget primitif 2013, la recette progresse de **1,2 %**.

a. Les contributions directes (316,0 M€)

Depuis le passage en taxe professionnelle unique, les recettes des contributions directes de la ville sont uniquement composées des impôts « ménages » :

	PRÉVISION BP 2014 (M€)	PROGRESSION 2014/2013
Taxe d'habitation	168,70	+3,2
Taxe foncière sur les propriétés bâties	149,82	+3,8
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,31	+4,3

Ces estimations de produits sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- Le vote par le Parlement d'une majoration forfaitaire des bases (CMF) de **1,6 %**,
- Une croissance physique de la base taxable de taxe d'habitation de **1,4 %**,
- Une croissance physique de la base taxable de taxe foncière sur les propriétés bâties de **2,0 %**,
- Une stabilité de la base de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

A ces prévisions de produits, soit **318,8 M€**, est retranchée la contribution estimée de la ville de Lyon au Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) en 2014, soit **2,8 M€** qui correspondent à une progression de la contribution de la ville à un rythme, comme en 2013, plus rapide que l'augmentation de l'enveloppe nationale.

b. Les versements provenant du Grand Lyon

• L'attribution communautaire de compensation (48,9 M€)

Elle a pour fonction de neutraliser financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages » et fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges entre la ville et la communauté urbaine. Son montant varie par la prise en compte de nouveaux transferts de charges. Depuis la réforme de la taxe professionnelle, son montant peut aussi varier par délibérations concordantes prises par la communauté urbaine et ses communes-membres ou en cas de diminution des bases imposables réduisant le produit global disponible. Le montant prévu pour 2014 est identique à celui perçu en 2013.

• La dotation de solidarité communautaire (3,0 M€)

Elle constitue un versement obligatoire des communautés urbaines sous le régime de fiscalité professionnelle unique vers leurs communes-membres. L'estimation pour 2014 reconduit le produit perçu en 2013.

c. Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 4,0 M€

• Taxe d'habitation : 4,0 M€,

• Taxes foncières : 0 M€.

À l'origine, elles ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Les allègements de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- Les abattements sur valeur locative accordés pour certains locaux situés en zone urbaine sensible (taxes foncières).

Depuis 2009, elles sont intégrées dans l'enveloppe normée du contrat de stabilité et les allocations compensatrices de taxes foncières font depuis lors fonction de variable d'ajustement.

Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit que, dans le cadre de la baisse des dotations d'Etat, en cas d'insuffisance de prélèvement sur la dotation forfaitaire, la contribution des communes s'imputera, au besoin, sur les compensations d'exonérations fiscales ou, à défaut, sur les douzièmes de fiscalité.

Pour ce qui concerne la Ville de Lyon, l'hypothèse retenue est celle d'une contribution qui s'imputera, en premier lieu, sur les allocations compensatrices de taxes foncières, lesquelles disparaîtront, puis pour le solde (soit **3,7 M€**) par réduction des allocations compensatrices de taxe d'habitation.

3. La fiscalité indirecte

Si l'on tient compte des divers reversements, la recette nette de cette fiscalité est de **40 M€**.

Les principales taxes indirectes sont les suivantes :

a. La taxe additionnelle aux droits de mutation : 26 M€

Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier ce qui conduit à une estimation de recettes pour 2014 en baisse de **9 %** par rapport au produit à percevoir sur 2013.

En prenant en compte la dépense estimée au titre des restitutions dues aux rectifications du calcul de l'imposition et la compensation pour exonérations, la recette nette est de **26,05 M€**.

b. La taxe sur la consommation finale d'électricité : 9,7 M€

Depuis la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité), en vigueur depuis le 1er janvier 2011, la taxe repose sur la quantité d'électricité fournie ou consommée. Sur cette dernière est appliqué un tarif déterminé par la loi, multiplié par un coefficient fixé par la commune qui peut être actualisé, dans la limite de l'inflation, par délibération.

Le coefficient multiplicateur pour l'année 2014 n'ayant fait l'objet d'aucune revalorisation par rapport à 2013, l'estimation de recettes est en recul de 1 % par rapport au produit final attendu pour 2013.

Le reversement aux distributeurs visant à compenser les charges de recouvrement est égal à 1,5 % de la recette brute. Il ramène à 9,55 M€ le produit net de cette taxe.

c. Prélèvement sur les produits des jeux : 4,6 M€

Cette recette correspond :

- À un prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos en faveur de la commune égal à 15 % des recettes réalisées par le Casino,
- À un reversement de 10 % du prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos effectué par l'Etat,
- À un reversement issu du prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne institué par la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

Conformément à la loi du 30 décembre 1995, le casino bénéficie d'un abattement sur le produit du reversement au titre du financement qu'il apporte pour des manifestations artistiques, parmi lesquelles la biennale de la Danse et la biennale d'Art Contemporain.

Cet abattement donne lieu à un reversement partiel du prélèvement sur le produit des jeux qui est estimé à 180 k€, ce qui ramène la recette nette à 4,38 M€.

4. Les produits des services et du domaine

Prévus à hauteur de 45,5 M€ en 2013, les produits des services et du domaine s'établissent à 48,0 M€ au budget primitif 2014. Cette évolution doit néanmoins être retraitée du remboursement, par le Sytral, des travaux de remise en état du parc de Gerland, consécutifs à l'extension de la ligne B du métro (0,5 M€ en 2013 et 2 M€ en 2014).

L'évolution des produits des services et du domaine, soit 46 M€ en 2014, s'établit alors à +2,3 %.

Trois éléments concourent pour l'essentiel à cette évolution :

- La fréquentation des restaurants scolaires, prévue en augmentation de 5 %, induit une évolution à la hausse de la recette de 0,6 M€,
- 2014 sera une année de grande exposition pour le Musée d'Art Contemporain. Les recettes, prévues en conséquence, progressent de 0,3 M€,
- Enfin, le remboursement, par le CCAS, des frais liés à la mise à disposition de personnel évoluent en 2014 de plus de 0,1 M€.

5. Autres produits de gestion courante

Une fois retraités des droits d'entrée sur BEA, lesquels présentent un caractère très erratique d'une année à l'autre, les autres produits de gestion courante s'établissent à 11,4 M€ au BP 2014, en progression de 5,4 % par rapport au BP 2013.

Le retour à la location de la salle Albert Thomas, utilisée en 2013 par l'ONL du fait des travaux sur l'Auditorium, participe à cette évolution à hauteur de 0,3 M€.

II. Section d'investissement

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

Les besoins en crédits de dépenses d'équipement sont anticipées à hauteur de 155 M€ au budget primitif 2014. Ils sont en repli logique par rapport au budget 2013, conformément au cycle naturel de l'investissement, et aux évolutions constatées sur les dernières années des précédents mandats.

En voici les principales composantes :

- **101 M€** pour les travaux,
- **26 M€** pour les acquisitions,
- **20 M€** pour les subventions d'équipement versées,
- **8 M€** pour les frais d'études et concessions.

Le tableau ci-dessous présente quelques unes des principales opérations qui se dérouleront sur l'exercice.

SECTEUR	OPÉRATIONS EN COURS	MONTANT DE L'OPÉRATION (M€)	CRÉDITS 2014 (M€)
Sport	Centre nautique du Rhône 2 ^e tranche Bassins sud et bâtiment	19,20	7,50
Espaces publics	Parc Sergent Blandan - Aménagement en maîtrise d'ouvrage unique par le Grand Lyon	24,25	7,00
Scolaire	Acquisition parcelle terrain 12 rue Rochet - Projet de regroupement d'écoles	5,56	5,56
Scolaire	Relocalisation de la cuisine centrale à Rillieux-la-Pape (y compris acquisition foncière)	16,85	4,00
Aménagement urbain et Habitat	Production de logement social	22,17	3,50
Espaces publics	Place Bellecour - Aménagement de la partie sud	5,70	3,38
Espaces publics	Rives de Saône - Aménagement des rives sur les 1 ^{er} , 2 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 9 ^e arrondissements	13,74	3,26
Scolaire	Groupe scolaire Meynis et Maison de l'enfance 3 ^e Est	7,00	1,70
Culture et patrimoine	Palais de Bondy - Réfection des verrières et amélioration accessibilité	4,50	1,70

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

1. Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 14,4 M€

Le FCTVA a pour objet de compenser la charge de T.V.A. supportée par les collectivités territoriales dans leurs dépenses d'investissement. Il ne s'applique qu'aux dépenses d'immobilisations répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment être destinée à entrer définitivement dans le patrimoine de la ville. Il est calculé sur la base des dépenses réalisées 2 ans plus tôt. Ainsi, le FCTVA 2014 est assis sur les dépenses du compte administratif 2012. Le calcul est réalisé en appliquant un taux de **15,482 %** sur le montant T.T.C. des dépenses éligibles.

2. Le produit des cessions d'immobilisation : 1,1 M€

Pour l'essentiel, la recette prévue au budget primitif 2014 résulte de l'arrivée à échéance de bons du Trésor (obligations court terme émises par l'Etat français) souscrits dans le cadre de différents legs. Les cessions immobilières et les cessions de véhicules devraient générer des recettes à hauteur respectivement de **0,3 M€** et **0,1 M€**.

3. Les subventions d'investissement : 1,9 M€

Les subventions d'investissement sont estimées au budget primitif 2014 à **1,9 M€**. Pour l'essentiel, ces recettes proviendront du versement des soldes de subventions obtenues au titre de la construction de la Halle Diagana à la Duchère (**1 M€**), et des subventions accordées par la CAF pour la construction d'un équipement d'accueil du jeune enfant et d'un relai assistants maternelles dans le périmètre de la ZAC Confluence.

4. La taxe locale d'équipement / taxe d'aménagement : 0,6 M€

La Communauté Urbaine de Lyon reverse 1/8 de la taxe générée par les permis de construire délivrés sur le territoire de chaque commune. La prévision de recette intègre des reversements de l'ancienne taxe locale d'équipement en vigueur jusqu'en février 2012.

Notice

Les fiches suivantes ont pour vocation de vous présenter les différentes actions qui seront menées en 2014 par les directions de la Ville de Lyon, ainsi que les éléments de contexte susceptibles d'avoir un impact sur le déroulement de ces actions.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration de la 2^e version du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction de la Qualité du service public, qui intervient sur le secteur Relation à l'utilisateur, pour le Courrier et Lyon en Direct, et sur le secteur espaces publics pour la Gestion Urbaine de Proximité,
- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Le Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et patrimoine et Sports.

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Budget primitif 2014, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein,

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins et des Halles de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de septembre 2013.

Au sujet des trois directions émergeant sur plusieurs secteurs : les fiches concernées reprennent les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-contre récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville.

Bonne lecture.

Nombre d'équivalents temps plein par direction

Communication externe	24,0	Informatique et télécommunications	82,4
Animation événementielle	11,0	Commande Publique	35,0
Cabinet du Maire	121,7	Construction	68,4
Protocole	14,0	Gestion technique des bâtiments	250,5
Mission Organisation et Méthodes	1,0	Logistique garage et festivités	63,3
Développement territorial	68,2	Immobilier	147,7
Education	1 611,2	Communication interne et modernisation	4,8
Enfance	779,3	Emploi et compétences	92,9
Sports	431,3	Environnement du travail et relations sociales	36,0
Affaires culturelles	45,8	Gestion administrative des personnels	59,4
Archéologie	23,0	Projet SIRH	11,0
Archives municipales	34,7	Ressources et contrôle de gestion	12,5
Bibliothèques	419,4	Assemblées	11,9
Centre d'histoire résistance et déportation	24,6	Ressources documentaires	7,6
Musée d'art contemporain	42,0	Affaires juridiques	11,8
Musée de l'imprimerie	20,0	Assurances	3,9
Musée des beaux arts	114,7	Cimetières	65,6
Musée gadagne	50,0	Ecologie urbaine	45,0
Musée Automobile Henri Malartre	13,8	Qualité du service public	77,1
Orchestre national de Lyon	152,6	Police municipale	324,4
Théâtre des Célestins	52,4	Prévention sécurité	51,4
Théâtre de la Croix Rousse	9,0	Régulation urbaine	116,7
Théâtre du Point du Jour	3,0	Supervision globale	27,0
Théâtre Nouvelle Génération	8,0	Pôle Ressources	13,0
Maison de la Danse	18,0	Mairies d'arrondissement	13,0
Opéra National de Lyon	207,0	Mairie 1 ^{er} arrondissement	23,6
Aménagement urbain	58,6	Mairie 2 ^e arrondissement	24,0
Déplacements urbains	16,1	Mairie 3 ^e arrondissement	45,5
Eclairage public	90,9	Mairie 4 ^e arrondissement	31,8
Economie commerce et artisanat	54,7	Mairie 5 ^e arrondissement	27,5
Espaces verts	381,2	Mairie 6 ^e arrondissement	25,6
Halles Paul Bocuse	7,0	Mairie 7 ^e arrondissement	32,2
Finances	31,3	Mairie 8 ^e arrondissement	37,8
Contrôle de gestion	11,4	Mairie 9 ^e arrondissement	37,0

TOTAL 6 878



Qualité du service public

Lyon en Direct

LE CONTEXTE

Lyon en Direct est un des acteurs principaux des grands projets de la Ville de Lyon :

- Gestion de la Relation aux Usagers (GRU),
- Modernisation des télécommunications (Lyncom et Génésys),
- Prise en charge des appels des mairies d'arrondissement,
- Interface avec le Grand Lyon (GRECO).

Lyon en Direct est l'interlocuteur des usagers qui contactent la Ville de Lyon soit par téléphone au 04 72 10 30 30, soit par le biais des formulaires mis à leur disposition sur le site Internet lyon.fr.

Par son savoir-faire et son organisation, Lyon en Direct est un atout incontournable pour le développement d'une relation usagers de qualité tout en assurant un rôle de prestataire de services pour les Directions et les établissements de la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

Au 30 septembre 2013

- Nombre d'appels reçus : **152 700**,
- Taux de réponse au téléphone : **97,2%**,
- Taux de réponse en moins de 15 secondes : **78,7%**,
- Taux d'appels traités au 1^{er} niveau : **62%**,
- Nombre de formulaires Internet traités : **3 778** dont **33,6%** au 1^{er} niveau.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

16,5 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

77,1

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

LES OBJECTIFS 2014

Poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers

- Montée en compétences des télé-conseillers par la mise en œuvre de l'écoute managériale et d'un plan de formation individualisé,
- Montée en compétence des agents sur l'application « Selligent » qui permet de traiter et suivre les demandes des usagers,
- Mise en œuvre de la nouvelle base de connaissances en articulation avec le nouveau site Internet de la Ville de Lyon et « Selligent »,
- Maîtrise du processus d'interface avec l'application GRECO (Gestion des réclamations communautaires) pour toutes les demandes des usagers qui concernent les compétences du Grand Lyon.

Mettre en place et s'approprier les nouveaux outils de communication (projet Lyncom) et le nouvel annuaire interne de la Ville.

Être une fonction support pour les services municipaux (formation, assistance, ...)

Poursuivre le développement des prestations proposées aux services de la Ville de Lyon

- Après la prise en charge du traitement des appels de la Mairie du 3^e arrondissement, proposer notre offre de service à d'autres Mairies d'arrondissement en fonction de leur souhait et du déploiement du projet Lyncom,
- Assurer le traitement au 1^{er} niveau du SAV du télépaiement des cantines scolaires,
- Assurer la gestion des inscriptions pour des manifestations culturelles (musée Gadagne, musée de l'Imprimerie, Direction de la Communication Interne et de la Modernisation, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation,...),
- Établir des demandes de contrats Façades Nettes pour la Gestion Urbaine de Proximité
- Prendre en charge les prestations au fur et à mesure de l'évolution du projet GRU via les formulaires Internet mis en ligne sur lyon.fr.

Participer de façon active aux ateliers et réunions des grands projets de la Ville de Lyon : GRU, GRECO et Lyncom

Lyon en Direct assure la gestion de la base de connaissances du guichet unique, organise les formations et anime le réseau des utilisateurs.

Lyon en Direct participe également à la formation et au soutien des utilisateurs Selligent, en prenant en charge des actions de formation et de soutien grâce à ses Utilisateurs clés et à son Administrateur fonctionnel.

Poursuivre la contractualisation avec les Directions opérationnelles pour plus d'efficacité dans le traitement des demandes des usagers :

- Validation du contenu de la base de connaissance,
- Validation des contacts téléphoniques,
- Validation des processus.

Optimiser la diffusion du numéro de téléphone générique de la Ville de Lyon (04 72 10 30 30)

Auprès du grand public pour un accès plus facile aux services, aux prestations et à l'information offert par la Ville de Lyon.

En cas de sinistre

Être le numéro unique pour l'information des usagers et l'interface privilégiée des différents services de la Ville et les sinistrés.

Qualité du service public

Courrier

LE CONTEXTE

Le budget courrier se stabilise grâce notamment à la poursuite de la dématérialisation du courrier qui permet de diminuer d'environ 2% le trafic courrier en 2014, ce qui compensera la hausse des tarifs d'affranchissement.

Le recours à l'externalisation d'une partie des tâches liées à la gestion du courrier se maintient au même niveau que précédemment.

La direction de la qualité du service public reste attachée à sensibiliser les directions sur le suivi de leurs dépenses de courrier (affranchissement et imprimés administratifs), pour une meilleure maîtrise des coûts.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

714,6 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

77,1

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

73 k€

LES OBJECTIFS 2014

L'enveloppe des crédits destinés à couvrir les frais d'affranchissement augmente exceptionnellement de 20 k€ du fait de l'intégration des frais d'affranchissement de la Mairie du 3^e arrondissement en 2014, dans une logique d'optimisation.

Cette intégration évaluée à 40 k€ est compensée par un effort de diminution de ces frais de 20 k€.

L'externalisation des plis se poursuivra.

Enfin, la direction poursuit la rationalisation des dépenses d'imprimés administratifs par la mise en place effective d'outils de suivi auprès des directions utilisatrices.

LES CHIFFRES CLÉS

	MONTANT (K€)	ÉVOLUTION À PÉRIMÈTRE CONSTANT (%)	ÉVOLUTION* (%)
Affranchissements	640	- 3,67	+ 3,22
Imprimés administratifs	45	- 18	Pas d'incidence
Autres	29,6	+ 3,3	Pas d'incidence

*Avec intégration du nouveau périmètre (Mairie du 3^e).

Service des Mairies d'arrondissement

LE CONTEXTE

Les mairies d'arrondissement et le Service des Mairies d'Arrondissement préparent la dématérialisation des données d'état civil et l'installation du logiciel city web qui vont modifier en profondeur l'organisation des services.

L'année 2014 sera marquée par les élections municipales qui auront lieu les 23 et 30 mars 2014 et par les élections européennes, le 25 mai 2014.

LES CHIFFRES CLÉS

- Dotations aux 9 mairies d'arrondissement : **5060 k€**.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 174 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

23

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

608 k€

LES OBJECTIFS 2014

Le service des mairies d'arrondissement compte 3 programmes.

Le programme support

Il vise à regrouper les opérations de soutien aux activités des mairies d'arrondissement et du service des mairies d'arrondissement au travers du financement de diverses permanences (ex : avocat), de fournitures de livrets de famille et de feuillets d'état civil ou de développement d'actions en faveur des conseils de quartier. Les crédits alloués à la reliure des registres sont légèrement revus à la baisse (50 k€ au lieu de 55 k€) suite à la mise en place d'un nouveau marché. Par ailleurs, pour anticiper l'arrivée du logiciel COMEDDEC (plateforme d'échanges dématérialisés entre les communes et les administrations destinataires des données d'état-civil) et dans un souci de conservation des données d'état civil, 32 k€ seront affectés pour la numérisation des registres des années 1980 à 1999. La Ville de Lyon s'engage à lutter contre l'usurpation d'identité en se dotant de papier sécurisé (36k€) afin de sécuriser la délivrance des actes d'état civil dans l'ensemble des mairies.

Le domaine de la démocratie participative, qui a été particulièrement actif ces dernières années, poursuit ses actions de développement des formations dédiées aux membres des conseils de quartier, de participation à la réalisation de projets participatifs dans les arrondissements et d'appui à l'essor d'une culture de la concertation sur les projets majeurs. Le calendrier électoral entraîne un ralentissement dans l'organisation d'événements et de fait une diminution des crédits (100k€ au lieu de 104k€).

Le programme État

Il réunit les opérations de fonctionnement liées aux élections et au recensement renouvelé de la population. Les crédits dédiés aux opérations électorales augmentent fortement en raison des deux scrutins majeurs à venir (687 k€ dont 585 k€ de masse salariale). Les recettes de l'État attendues suivent en conséquence (120 k€). La participation de l'État pour le recensement renouvelé sera identique à celle perçue en 2013, à savoir 110 k€. Enfin, une dernière opération de ce programme recouvre les crédits liés aux titres d'identité sécurisés pour lesquels l'État verse aux communes une dotation par station biométrie implantée (186 k€).

Les opérations pour le compte des mairies d'arrondissement

Ce dernier programme (5 090 k€) correspond aux dotations aux mairies d'arrondissement, mais également les quêtes aux mariages (27 k€), et les recettes (166 k€) liées aux locations de salles transférées.



Logistique, Garage et Festivités

LE CONTEXTE

L'activité du service logistique et festivités est marquée par des périodes de très forte activité, à l'occasion des :

- 2 scrutins électoraux en 2014,
- Fêtes de printemps et d'été : mai à juillet, septembre à mi octobre,
- Fête des lumières début décembre (augmentation du périmètre).

Cette activité est encadrée par la législation concernant la sécurité des biens et des personnes sur la voie publique.

LES CHIFFRES CLÉS

- Elections : près de **300** bureaux de vote soit un volume de mobilier en conséquence dont **1 200** isoairs, **2 000** tables et **4 000** chaises livrés, installés et repris sur **111** sites de vote à chaque élection.
- Plus de **2 000** interventions festives par an représentant **70 %** de l'activité auxquelles s'ajoutent **30 %** de prestations de logistique transport

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

225 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

63,3

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

19,5 k€

LES OBJECTIFS 2014

L'activité du service logistique festivités se décompose en 3 types d'opérations en appui des directions opérationnelles concernées : la logistique des bureaux de vote lors des élections, le support logistique à l'événementiel dans le cadre de la mission relations publiques communication et événementiel et les opérations de transport et déménagement pour le compte de l'ensemble des services de la ville et du CCAS. Le service assure également le pavoisement de la Ville ainsi que la logistique des plans grand froid et sinistrés.

Logistique élections

2 scrutins (élections municipales des 23 et 30 mars et élections européennes du 25 mai) sont prévus en 2014. L'augmentation de la population lyonnaise confirmée par les derniers recensements génère des redécoupages et une augmentation du nombre de bureaux de vote. Les besoins en isoairs, panneaux d'affichage et mobilier supplémentaires ont été anticipés dès 2013 sur une base de 300 bureaux (266 en 2012).

Le budget de fonctionnement (32 k€) a été ajusté pour les achats de fournitures et prestations nécessaires à l'installation des bureaux de vote. Les moyens en personnels occasionnels sont calibrés en fonction du volume d'activité généré et de la concomitance des élections européennes avec la période de très forte activité festive.

Le service logistique festivités assure depuis 2010 l'intégralité de la fourniture, la livraison, la reprise et la maintenance des matériels et mobiliers nécessaires aux scrutins (panneaux d'affichage, urnes, isoairs, tables, chaises etc) et livre également les documents relatifs à la propagande électorale.

Logistique événementielle et transport

Les investissements 2014 seront destinés à :

- Poursuivre le renouvellement et l'amélioration du matériel (2 tentes pagodes 5 x 5 m destinées aux manifestations associatives ; remplacement des sièges de la tribune « Mills »),
- Tout en tenant compte des conditions de travail des agents et des facilités de fonctionnement pour les utilisateurs : achat de 20 modules de scène 2 x 1 m simples d'utilisation et de maintenance, remplacement d'un chariot élévateur,
- Et des contraintes de sécurité (achat de barrières de sécurité pour réajuster le stock compte tenu de l'ampleur grandissante des manifestations).

En fonctionnement, 193 k€ (- 12 k€ par rapport à 2013) sont prévus pour les petites fournitures, la maintenance et le contrôle du matériel, les frais généraux, les locations ponctuelles de matériel et véhicules et les prestations sous traitées (installation de structures, déménagements) que le service ne peut absorber à certaines périodes de l'année.

Les recettes de fonctionnement correspondent au remboursement du CCAS pour les prestations effectuées à son profit.

Évènements et animations

LE CONTEXTE

Le programme Grands Événements reprend l'ensemble des événements culturels participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2055,8 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

700 k€

LES OBJECTIFS 2014

Cette rubrique est subdivisée en deux parties : la première concerne la Fête des Lumières, la seconde quant à elle concerne l'organisation d'autres grands événements sur l'espace public, à caractère exceptionnel, et participant au rayonnement international de la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

Fête des Lumières

- 66 sites investis et plus de 120 artistes impliqués,
- 1 100 000 spectateurs sur la place des terreaux durant les 4 soirs,
- 700 000 spectateurs sur la place Saint Jean durant les 4 soirs,
- 5 700 000 de voyages sur les 4 jours de la Fête sur le réseau TCL,
- 46 300 visiteurs à l'Office du Tourisme,
- 330 000 programmes diffusés,
- Plus de 1 000 affiches Fête des Lumières dans la Ville de Lyon,
- 100 sujets TV dont la moitié au national et 300 articles en presse écrite,
- 240 000 visites sur le site de la Fête des Lumières pendant les 4 jours,
- 68 délégations étrangères dont 32 délégations de Villes,
- 46 300 visiteurs à l'office du Tourisme (dont la moitié d'étrangers).

Autres Événements

- Conférence, colloques, journée de la Femme, ...,
- Organisation d'événements non récurrents et/ou à caractère exceptionnel (tels que les inaugurations....).

Communication externe

LE CONTEXTE

La direction de la communication effectue dans la cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés par la Ville de Lyon ainsi que certains événements extérieurs.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Lyon Citoyen** : 10 numéros par an diffusés dans les **280 000** boîtes aux lettres de Lyon et dans **200** lieux publics à fort trafic. Dans un souci de restriction budgétaire, passage à 10 numéros au lieu de 11 pour l'année 2014,
- **Le réseau d'affichage** 2m² (775 faces) et 8m² (320 faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit **1 095** faces au total,
- **Les panneaux lumineux** : **40** répartis sur le territoire ; gestion des informations en direct par la Direction de la communication,
- **Le site web « lyon.fr »** : **13 000** connexions/jour,
- **Le portail culture** (culture.lyon.fr/culture) : **3 109** connexions/jour,
- **Newsletter « lyon.fr »** : **3 710** abonnés (8200 pour la Ville de Paris),
- **L'Application Smartphone** : **21 500** téléchargements,
- **Les kakémonos** : **111** faces (recto/verso) au total (quais Sarraill, Augagneur et Charles de Gaulle, cours Gambetta et Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements ».

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
3 080 k€	0 k€
NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
24	

LES OBJECTIFS 2014

Promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon, la direction de la Communication Externe accompagne en communication les actions que la Ville mène dans ses secteurs événementiels organisés par ses soins : Fête des Lumières, Tout le Monde dehors, les mercredis de Lyon, Divertisport, Maisons médicales de garde, fête de la musique, Jeux de Lyon, Journées du patrimoine, charte de vie nocturne, les fêtes consulaires, les actions institutionnelles autour du développement durable, de la Culture, de notre politique Égalité, des espaces verts, du sport, de la relation à l'usager, actions scolaires et petite enfance, promotion des sites internet et de l'Application Smartphone...

Elle soutient également des actions extérieures événementielles : Quai du polar, festival BD, Biennale d'Art Contemporain, festival Lumière, Nuits sonores, le festival Hip Hop, le marathon de Lyon,...

La Direction de la Communication Externe coordonne aussi la présence de la Ville sur certains salons et/ou village événementiels internationaux.

Information des citoyens

Dans sa volonté de créer le maximum de lien et d'informations et entre le citoyen et la Ville, la direction de la Communication Externe utilise un certain nombre de moyens et de canaux divers :

- La conception, la réalisation et la diffusion du magazine Lyon Citoyen,
- La retransmission de chaque conseil municipal sur TLM,
- L'information sur les 40 panneaux lumineux de la Ville,
- La mise en place de boucles vidéo pour les écrans de gestion de files d'attente dans les mairies d'arrondissements,
- L'éditorialisation des sites Internet de la ville « lyon.fr » et du portail « culture.lyon.fr ». Refonte en 2013 des sites des Mairies d'Arrondissements avec intégration d'une même charte graphique pour les 9 Arrondissements ainsi qu'un accès facilité pour les E.Services,
- La réalisation d'outils de communication destinés au grand public pour l'informer d'actions municipales : affiches (réseau municipal), tracts, achat publicitaires,
- Sortie, en 2013, d'une application pour Smartphone dont l'objectif est de rendre la Ville plus accessible et plus pratique en situation de mobilité.

Informers les citoyens, c'est également garantir de l'information de proximité à travers la réalisation de panneaux et d'envoi de lettres aux habitants pour les aviser de travaux menés dans leurs quartiers, de l'ouverture de nouveaux équipements, des rencontres entre le Maire et les citoyens.

Cabinet du Maire

LE CONTEXTE

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, le Conseil Lyonnais pour le respect des droits et le collège d'éthique.

LES CHIFFRES CLÉS

En 2012, **411** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **48** manifestations en extérieur, **70** déjeuners/dîners, **20 121** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **241** visites guidées. Plus de **80 074** personnes ont ainsi été reçues.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

900 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

121,7

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

20 k€

LES OBJECTIFS 2014

Relations publiques

Les frais de réception sont engagés lors d'une Commission réception qui analyse et arbitre préalablement toutes les demandes de prise en charges de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjointes pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat),
- Soit d'autres collectivités.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour toutes les opérations de pose de première pierre ou d'ouverture d'établissement nouveau ou rénové au cours de l'exercice.

Déplacements officiels

Le calendrier des déplacements officiels est pour l'instant non arbitré et ceci jusqu'au 2^e trimestre 2014.

Conseil lyonnais

pour le respect des droits

Le CLRD en tant que Commission extra-municipale crée sur la base de l'article L2143-2 du CGCT ne dispose pas de personnalité juridique. C'est pourquoi son budget est rattaché au budget général de la Ville sur les crédits du Cabinet du Maire.

Le Président délégué de cette commission assure la gestion en opportunité de ces crédits et les opérations comptables sont exécutées sur sa demande par le Bureau du Cabinet.

Collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics

Le Collège d'éthique, lui aussi commission extra-municipale, dispose d'un budget reconduit à l'identique depuis sa création en 2003 et géré dans les mêmes conditions.



Supervision globale

LE CONTEXTE

La Direction Supervision globale fonctionne 24h/24 et 7j/7.

Elle est compétente en matière de vidéoprotection des espaces publics et de télésurveillance de certains équipements municipaux (bâtiments, ascenseurs).

Elle est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise ou de supervision d'événements et est devenue l'interlocutrice permanente pour la protection civile (alertes crues, alertes météo, plan Vigipirate, etc.) et les astreintes sécurité.

LES CHIFFRES CLÉS

- **373** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- Plus de **180** équipements municipaux placés sous télésurveillance dont des sites d'importance (musées).

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
-------------------------------	-------------------------------

488,7 k€	0 k€
-----------------	-------------

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

27

LES OBJECTIFS 2014

Protection urbaine et municipale

Ce programme recouvre, pour l'essentiel, deux opérations :

- La première est essentiellement consacrée à la maintenance et à l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo protection.

L'évolution de cette opération correspond d'une part à l'augmentation du parc de caméras et donc au volume des opérations de maintenance et de nettoyage des équipements. D'autre part, cette évolution permet d'être en capacité de répondre rapidement aux opérations d'adaptation du réseau imposées par nos partenaires et notamment le Grand Lyon dans la mesure où la direction de la Supervision globale est considérée comme un opérateur d'exploitation.

L'objectif de la direction qui se traduit par ce budget est d'être en capacité de répondre dans les meilleures conditions opérationnelles possibles aux sollicitations de nos partenaires et de correspondre, en termes de qualité de service, aux attentes des Elus.

- La seconde est dédiée aux dépenses relatives à l'activité de télésurveillance des bâtiments (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion) et de téléassistance (exemple : personnes bloquées dans les ascenseurs). Cette opération enregistre pour 2014 une hausse, due à la prise en charge par la direction Supervision globale de la maintenance et de l'optimisation des dispositifs de télésurveillance existants ainsi que de la prise en compte de nouveaux tels que les piscines de Vaise et de la Duchère, les Subsistances, le Musée Gadagne...

Prévention sécurité

LE CONTEXTE

La direction de la sécurité et de la prévention est chargée de mettre en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique. Ses principaux domaines d'intervention sont :

- **La sécurité civile** : prévention et gestion des risques naturels et industriels : Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Etablissements Recevant du Public, manifestations publiques, définition des outils et dispositifs de gestion de crise. La commission de sécurité examine aussi l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP.
- **La prévention de la délinquance** : prévention sociale en direction des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes (en particulier les femmes victimes de violences), accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle. Ces thématiques, sont pilotées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- **La tranquillité publique** : coordination de la cellule de veille de la vie nocturne créée dans le cadre de la charte de la vie nocturne.

La direction de la sécurité et de la prévention assure également une astreinte sécurité de 7 jours sur 7 et 24 h/ 24.

LES CHIFFRES CLÉS

- 62 k€ consacrés aux immeubles ou terrains dangereux,
- 17 nouveaux sites identifiés de balmes à mettre en sécurité.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

160,55 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

20 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

51,4

LES OBJECTIFS 2014

La Direction de la Sécurité et de la Prévention, en lien avec les services techniques de la ville terminera en 2014 la première phase de l'opération votée par le Conseil Municipal en 2009 de mise en sécurité des sites de balmes dont la Ville est propriétaire : soit une vingtaine de sites. Au cours de cette même année la direction lancera la deuxième phase de cette opération pour mettre en sécurité 17 nouveaux sites identifiés.

Une étude visant à diagnostiquer les problèmes éventuels de sécurité des terrains situés sur la Balme « Saint Georges » a été lancée en 2011. Le bilan de cette étude sera connu début 2014.

La direction assurera également la surveillance et les travaux d'entretien des terrains dangereux situés en zone de balmes, ainsi que la mise en œuvre des procédures d'immeubles menaçant ruine. Ces missions sont assurées grâce à un budget de 62 k€. En ce qui concerne les manifestations publiques (dont la fête des Lumières, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, etc...) et la gestion des licences des débits de boisson et des licences de vente à emporter de boisson alcoolique et de restauration sur place, les actions mises en œuvre suite à la réorganisation de la direction seront poursuivies.

Au titre de la prévention de la délinquance, elle mettra en œuvre les actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, particulièrement le renforcement des partenariats avec les services de la Justice d'une part (lutte contre la récidive, Travaux d'Intérêt Général, rappel à l'ordre,...) et les bailleurs sociaux d'autre part (chantiers jeunes, médiation, ...).

Les actions décidées en 2013 et mises en œuvre, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés par l'amélioration des problématiques de sécurité et de tranquillité seront poursuivies et renforcées en 2014. Une nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance a été définie au niveau national en 2013. En 2014, en lien avec les services de l'Etat et tous les partenaires de la Ville qui contribuent aux actions de prévention et de sécurité, il s'agira de définir un nouveau plan d'actions partenariales à mettre en œuvre dans ces deux domaines pour les années 2014, 2015, 2016. Ce plan devra être adopté par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Écologie urbaine

LE CONTEXTE

Les interventions de la Direction de l'Écologie Urbaine se répartissent en deux programmes : le programme « santé environnementale » et le programme « santé publique ». Elle mène dans ce cadre des actions :

- Sur la surveillance de la qualité de l'air extérieur et intérieur, des champs électro-magnétiques, et de la qualité des eaux,
- Sur la lutte contre les nuisances sonores,
- Sur la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement et la lutte contre les nuisances industrielles,
- Sur la lutte contre les animaux errants,
- En matière d'épidémiologie,
- Sur la sécurité sanitaire de l'alimentation,
- Sur l'insalubrité de l'habitat,
- Sur la lutte contre les xylophages,
- Et sur la lutte anti-vectorielle.

LES CHIFFRES CLÉS

- Acquisition d'un appareil d'analyses de polluants dans l'air : **4 k€**,
- Mesures expérimentales : **12 k€**,
- Mesures de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil des jeunes enfants : **13 k€**,
- Lutte contre le bruit : remplacement d'un sonomètre : **14 k€**,
- Subvention aux particuliers ayant engagé des frais contre les termites : **5 k€**,
- 15 défibrillateurs et accessoires : **45 k€**,
- Maintenance des défibrillateurs : **13 k€**.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

507,2 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 732,2 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

45

LES OBJECTIFS 2014

La direction de l'écologie urbaine prévoit de faire des mesures expérimentales de champs électromagnétiques et des polluants dans l'air et dans les sols dans certains quartiers.

Un diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public sera initié en 2014, dans l'attente des accréditations des bureaux d'étude.

Un nouveau marché d'analyses environnementales sera lancé, avec une possible évolution de la réglementation en matière d'analyses.

Le déploiement de défibrillateurs sur le territoire de la ville se poursuit par l'acquisition et l'installation de nouveaux appareils.

Police municipale

LE CONTEXTE

Forte de ses près de 340 agents en tenue, la police municipale assure le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique. Elle constitue un des acteurs principaux de la lutte contre la délinquance

Elle verbalise les infractions aux arrêtés de police du maire, au code de l'environnement, de la route, de la santé publique, à la lutte contre les nuisances et à la législation sur les chiens. Elle réalise les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules.

Les missions des agents s'inscrivent dans un cadre réglementaire en constante évolution. Ainsi, la loi du 14/03/2011 dite LOPPSI 2 précise le rôle de la police municipale. En 2014, la Police municipale élargit son champ d'intervention pour assurer la sécurisation du nouveau Parc Sergent Blandan. Par ailleurs, deux de ses unités (GOM et UMI) se voient dotées de lanceurs de balles de défense, dispositifs non létaux de protection des personnels.

LES CHIFFRES CLÉS

- **175 k€** de tenues et accessoires, soit **55 %** du budget,
- **77 k€** pour le nettoyage des locaux, soit **25 %** du budget.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
315,9 k€	0 k€
NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
324,41	

LES OBJECTIFS 2014

Le programme

« interventions territorialisées »

Il récapitule les missions de la police municipale sur le territoire communal et les frais généraux.

• La police de proximité :

- Les postes de police des 9 arrondissements,
- La brigade cycliste.

• Le bureau d'ordre et d'activité (BOA) qui :

- Reçoit et traite les courriers ou mails des administrés ayant trait à la sécurité ;
- Coordonne l'activité des agents de surveillance de sortie des écoles ;
- Gère les heures supplémentaires ;
- Assure la diffusion de la réglementation en vigueur auprès des services.

• **Le pôle Formation** centré notamment sur l'habilitation des agents au port d'armes (bombe lacrymogène, bâton de défense, tonfas, lanceur de balle de défense) et sur l'enseignement des Gestes Techniques Professionnels en Intervention.

• **Le poste de l'Hôtel de Ville** chargé du filtrage des entrées, de la sécurité des abords immédiats et de la surveillance des réceptions.

• Le Groupe Opérationnel Mobile (GOM), qui assure :

- La surveillance par patrouilles de sécurisation, véhiculées ou pédestres, des sites à flux de population importants et des espaces liés à l'utilisation des transports en commun,
- La sécurisation ponctuelle des sites de délinquance émergente,
- Le renfort aux policiers municipaux en difficulté.

• L'Unité Mobile d'Intervention (UMI)

Elle se répartie entre une unité motocycliste et une unité véhiculée, chargée de :

- Les patrouilles dans les quartiers sensibles ;
- La surveillance des zones non couvertes par les postes d'arrondissement ou en relais de ceux-ci ;
- Les contrôles de sécurité routière ;
- Le service lié aux matchs importants au stade de Gerland.

• La surveillance des grands parcs

(Tête d'Or, Gerland, Sergent Blandan, berges du Rhône). Elle a pour mission

- D'assurer une surveillance générale et de faire respecter les règlements des grands parcs,
- D'effectuer le contrôle du stationnement en proximité immédiate des parcs.

• La brigade de la fourrière embarquée

Afin d'optimiser la procédure de mise en fourrière des véhicules – qui impose la présence d'un agent de police lors de l'enlèvement – et de libérer rapidement l'agent ayant constaté l'infraction, une brigade intervient avec le véhicule du délégataire afin de relayer l'agent verbalisateur.

• Le PC radio

Il reçoit les appels externes et centralise toutes les demandes internes pour organiser la diffusion de l'information et coordonner les actions de police et les renforts. Un agent du service est détaché au centre d'information et de commandement (CIC - centre de réception du 17 et du 112, de centralisation du trafic radio et de toute information urgente à caractère opérationnel) de la police nationale afin d'assurer le lien entre les deux services et conforter leur collaboration.

Le programme « interventions territorialisées » recouvre donc l'ensemble des dépenses de fonctionnement courantes de la police municipale : les tenues et leurs accessoires, les armements, les frais de nettoyage des locaux, les abonnements sportifs, etc.

Programme support police municipale

Ce programme intègre les frais de siège de la Direction.

Régulation urbaine

LE CONTEXTE

La Direction de la régulation urbaine décline son action en plusieurs domaines, à savoir :

- Le contrôle du stationnement exercé par des agents de surveillance de la voie publique (ASVP),
- La gestion administrative de la fourrière automobile, mission de service public déléguée à un prestataire externe,
- L'occupation temporaire de l'espace public (emplacement pour les grues et nacelles, les camions de déménagement et les animations commerciales ou associatives),
- La gestion des objets trouvés,
- La gestion des taxis lyonnais (réglementation, licences, tarifs, réclamations),
- La gestion des procès verbaux émis par la Police municipale et les ASVP.

LES CHIFFRES CLÉS

Recettes

- DSP fourrière automobile : **130 k€**,
- Occupation du domaine public : **800 k€**,
- Droits de stationnement des taxis : **104 k€**.

Dépenses

- Pose et dépose de panneaux lourds : **323 k€**,
- Défraiement pour enlèvement de véhicules par le fourrieriste : **90 k€**,
- Impression des autocollants et imprimés nécessaires à la fourrière : **5 k€**,
- Vêtements de travail ASVP : **42 k€**,
- Reçus pour les taxiteurs : **9 k€**,
- Avis d'information PVe + timbres amendes hors PVe : **3 k€**.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
520,6 k€	1 034 k€
NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
116,7	

LES OBJECTIFS 2014

Le budget de la Régulation urbaine se répartit entre deux programmes financiers.

Le programme transversal interventions territorialisées

Ce programme – commun avec la Direction de la Police municipale – concerne les dépenses de fonctionnement courantes du Service de Contrôle du Stationnement (SCS).

L'essentiel des dépenses est consacré aux frais d'habillement et aux frais de nettoyage. L'activité de ce service contribue fortement aux recettes du stationnement payant sur voirie, non comptabilisées dans cette direction (12,5 M€ attendus en 2014).

Le programme spécifique police administrative spécialisée

Il recouvre les dépenses courantes de fonctionnement des services suivants :

- Gestion administrative de la fourrière,
- Gestion des procès-verbaux (GPV),
- Occupation temporaire de l'espace public (OTEP) qui organise l'utilisation du domaine public pour les opérations de déménagement, les travaux et les manifestations diverses,
- Objets trouvés,
- Taxis.

La dépense principale du programme « Police administrative spécialisée » est liée aux activités du marché de pose et dépose de panneaux sur la voie publique pour les opérations de déménagement.

La fourrière automobile, qui traite près de vingt mille véhicules par an, est gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Au titre de ce contrat, le délégataire assure différentes missions pour le compte de la Ville : enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction gênante, enlèvement et mise à la destruction des épaves, déplacement des véhicules dans le but de sécuriser une manifestation ou de les mettre à l'abri de l'eau en cas de crue. Au surplus, la ville indemnise le délégataire lorsque ce dernier n'est pas en mesure de facturer le coût de l'opération au redevable (cas de l'enlèvement d'une épave dont le propriétaire ne peut être identifié).

L'actuel contrat de délégation pour la fourrière automobile arrivera à échéance le 31 juillet 2014. Compte tenu de l'efficacité du dispositif, la Ville a décidé de reconduire ce mode de gestion ; de ce fait une procédure de mise en concurrence se poursuit pour la désignation du futur délégataire à compter du 1^{er} août 2014.

Constituant près du double des dépenses, les recettes de la Direction proviennent principalement des droits d'occupation du domaine public pour :

- Les opérations de déménagements : environ 13 000 autorisations/an,
- Les nacelles : environ 550 autorisations/an,
- Les grues autoportées : environ 700 autorisations/an,
- L'utilisation de la voirie pour les animations commerciales,
- Les droits de stationnement de plus de 1 000 taxiteurs,
- La redevance de la délégation de service public de la fourrière.



Direction des Affaires culturelles

LE CONTEXTE

Malgré une réduction des dépenses de gestion courantes (**163 k€**), les dépenses de fonctionnement de la Direction des Affaires Culturelles augmentent de **0,2%** de 2013 à 2014 correspondant à :

- L'augmentation contractuelle des subventions et participations versées au Théâtre des Célestins (**+2,5%**), au Conservatoire (**+1,5%**),
- L'augmentation de la subvention à la Maison de la Danse (**+285 k€**) afin de permettre à la nouvelle direction de poursuivre une politique artistique novatrice avec une réelle diversité esthétique et un renouveau du public,
- La Biennale Musique en Scène (**+40 k€**),
- Des crédits exceptionnels de **37,5 k€** pour la conférence mondiale des bibliothécaires organisé par l'IFLA à Lyon en août 2014 (3500 professionnels de l'information et de la documentation attendus représentant **130** pays).

Les recettes de fonctionnement diminuent de **3,64%** dû principalement au non renouvellement de la participation de la région à l'Inventaire.

LES CHIFFRES CLÉS

- Environ **30** structures culturelles soutenues par une subvention annuelle de fonctionnement : environ **13 M€**,
- Environ **220** associations bénéficiaires des enveloppes annuelles de subventions (FIMA, FIC, Casino, FIP) : environ **1,7 M€**.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
35 119 k€	2 064 k€
NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
45,8	

LES OBJECTIFS 2014

La DAC poursuit la mise en œuvre d'une politique culturelle visant à :

- Accompagner les structures et acteurs culturels qui œuvrent dans le domaine des arts vivants et visuels dans le cadre des enveloppes annuelles de subventions (FIP, FIMA, FIC, Casino),
- Soutenir dans le cadre du FIP (Fonds d'Intervention du Patrimoine) l'organisation de concerts de carillon supplémentaires, de petites associations patrimoniales notamment dans la Presqu'île (De Condate à Lyon Confluence, Vieuxlyon.org...),
- Favoriser une offre diversifiée et accessible à tous,
- Poursuivre la mise en œuvre des projets culturels des territoires prioritaires, de la charte de coopération culturelle qui engage 21 établissements et événements culturels dans les politiques de cohésion urbaines et sociales, mettre en œuvre les thématiques du volet culture du CUCS de Lyon,
- Promouvoir des ateliers et espaces de travail artistiques et mener des actions renforcées pour accompagner le secteur numérique et ses nouvelles pratiques culturelles
- Mettre en œuvre des projets, des échanges avec nos partenaires des villes étrangères jumelées aux côtés de la Direction des Relations Internationales,

Après l'organisation des 15 ans du classement de Lyon à l'UNESCO en 2013, 2014 sera l'année de mise en œuvre des premières actions du Plan de gestion UNESCO.

2014 verra également la mise en place de la première Charte de l'enseignement musical à Lyon, signée en octobre 2013, qui permettra une collaboration forte entre la Ville, le Conservatoire de Lyon et les écoles de musique, avec un financement accru des écoles associatives de Lyon réparties sur le territoire.

Au titre de l'exécution de la Convention Patrimoine 2012-2016, plusieurs chantiers de restauration seront engagés en 2014 :

- Mosaïques de la Crypte Saint-Nizier,
- Réfection du dôme de l'Église Saint-Pothin,
- Restauration des chapelles de l'Église Saint-Bruno,
- Premiers travaux de restauration du Temple de la Loge du Change...

Musée des Beaux Arts

LE CONTEXTE

Le musée des Beaux-Arts de Lyon continue d'entretenir des liens forts avec les acteurs économiques de la région lyonnaise au travers ses deux clubs de mécènes. Ceci lui permet l'enrichissement régulier de ses collections par l'acquisition d'œuvres majeures, comme une œuvre de J.D. Ingres et deux œuvres de J.H. Fragonard en 2013.

Par ses expositions de rang international, le musée participe au rayonnement de la métropole lyonnaise. Il a à cœur d'être un lieu culturel convivial ouvert à tous les publics, mettant en place des actions répondant aux attentes et adaptées aux différents publics.

C'est pourquoi les activités culturelles s'enrichissent. La saison 2013/2014 voit la programmation des activités du temps de midi, accessibles entre autre aux actifs, être renforcée. Les propositions de visites en famille, le dimanche sont aussi augmentées. Sans oublier le développement des partenariats au travers de la Charte de Coopération Culturelle.

Le musée des Beaux-Arts de Lyon est le seul musée en France à proposer en vente en ligne l'intégralité de ses activités culturelles.

LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'entrées

- Collections : 210 000,
- Expositions : 75 000.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 577 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

114,7

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 100 k€

LES OBJECTIFS 2014

Collections permanentes

La richesse et l'étendue des collections du musée permettent d'organiser des manifestations et activités culturelles variées et de présenter différents réaccrochages au sein des départements au cours de l'année. Ceci permet une communication régulière autour des collections afin de fidéliser les publics. Le travail sur la mise en ligne des collections sera poursuivi sur 2014 afin d'améliorer l'accessibilité des collections et de répondre aux obligations de récolement.

Expositions temporaires

Le 10 février s'achèvera l'exposition Joseph Cornell et les surréalistes à New-York : Dali, Duchamp, Ernest, Man Ray... Elle sera présentée dans une version succincte au musée de l'Université de Virginie, Charlottesville à partir du mois de mars 2014.

Deux expositions sont prévues en 2014

*L'invention du passé,
histoires de cœur et d'épée*

Du 19 avril au 21 juillet

Le musée des Beaux-Arts de Lyon et le Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse s'associent pour proposer une exposition en deux parties, consacrée à la représentation de l'Histoire dans les arts figurés en Europe au XIX^e siècle, et plus particulièrement au regard porté par les artistes sur le Moyen Age et la Renaissance.

Au musée des Beaux-Arts de Lyon, l'exposition met en lumière le rôle précurseur de la scène artistique lyonnaise dans cette nouvelle peinture d'histoire autour des artistes associés au «genre anecdotique» et au «genre historique», au lendemain de la Révolution et au temps du romantisme. Près de 200 tableaux, dessins et sculptures montrent comment les artistes se sont réapproprié à travers l'Europe des figures et des épisodes marquants d'un passé qu'ils redécouvrent et réinventent, pour les retranscrire en un imaginaire visuel renouvelé.

Au Monastère royal de Brou, en parallèle, la découverte du patrimoine médiéval et sa mise en scène seront au centre de l'exposition.

Jacqueline Delubac, Automne – hiver 2014/2015

Cette exposition présentera à la fois la comédienne, la femme «la plus élégante de Paris» mais aussi et surtout l'amatrice d'art qui légua trente-huit œuvres de première importance au musée de sa ville natale.

Dès 1988, l'ancienne comédienne originaire de Lyon Jacqueline Delubac (1907-1997) commence à penser à l'avenir de ses collections. Après sa mort, survenue à la suite d'un accident en 1997, ses dispositions testamentaires sont mises en œuvre : le musée des Beaux-Arts de Lyon reçoit trente-cinq tableaux ou pastels de Monet, Manet, Renoir, Degas, Bonnard, Vuillard, Léger, Braque, Picasso, Miró et Bacon... ainsi que quelques bronzes de Rodin.

Activités culturelles

Le musée des Beaux-Arts, grâce à son service culturel continuera, au cours de l'année 2014, à accueillir de nombreux groupes de scolaires, de lycéens et d'étudiants. L'accueil des publics en difficulté continuera d'être développé, la politique du musée étant d'être en permanence accessible au plus grand nombre.

Les nocturnes animées sont toujours bien présentes pour cette saison, avec une programmation riche et variée. Elles sont l'occasion de collaboration avec d'autres institutions : la Maison de la Danse, l'Institut Lumière, l'Université Lyon 1, le TNP, le Quatuor Debussy, le CCN de Rillieux-la-Pape ...

Moyens généraux et communication

Les travaux de mise en conformité de l'éclairage du musée débiteront en 2014.

Les parcours thématiques mis à disposition du public en 2013 sous format papier seront déclinés sous forme d'application numérique afin de les rendre interactifs, d'en augmenter le contenu et de les rendre encore plus attractifs.

La nouvelle campagne de communication institutionnelle débutée en 2013 se poursuivra sur 2014.

Le musée continuera à développer sa présence sur les différents réseaux sociaux.

Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

LE CONTEXTE

Après une année de réouverture, 2014 sera marquée pour le CHRD par le 70^e anniversaire des Débarquements et de la Libération.

Le budget primitif de l'exercice 2014 induit une limitation des dépenses, notamment celles liées aux moyens généraux et à la production des expositions temporaires.

L'établissement doit cependant faire face à une demande croissante du public en matière de médiation et d'offre culturelle.

LES CHIFFRES CLÉS

- Surface de l'exposition permanente : **600 m²**,
- Surfaces d'expositions temporaires : **300 m²**,
- Nombre de visiteurs estimé pour 2013 : **63 000**,
- Pourcentage des visiteurs étrangers : **19 %** en 2013,
- Nombre d'ouvrages conservés au centre de documentation : **25 511**,
- Prix du billet plein tarif pour l'exposition permanente : **4 €**,
- Taux de gratuité : **70 %** en raison de la part importante des moins de 26 ans dans le public.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

390 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

24,6

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

130 k€

LES OBJECTIFS 2014

En 2014, l'établissement proposera une offre culturelle variée à travers trois expositions temporaires :

Pour vous Mesdames !

La mode en temps de guerre

Jusqu'au 14 avril 2014, permettra d'explorer une facette mal connue de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale grâce à une approche culturelle du vêtement féminin.

C'est le Débarquement

Présentée du 6 juin au 30 décembre proposera une immersion dans l'histoire du débarquement de Normandie en s'appuyant sur des pièces d'un collectionneur privé et de documents sonores.

Migrants

De novembre 2014 à avril 2015, abordera à travers le travail de deux ou trois photographes (dont Mathieu Pernot et Bruno Boudjelal) la question de l'exil et de la migration.

En plus des événements rythmant annuellement la vie des musées (JEP, Nuit des Musées, week-end Têléràma) une à deux conférences par mois seront proposées sur des sujets en liens avec les expositions temporaires. Le CHRD poursuivra le travail en partenariat avec le Festival BD, les Célestins et développera plus particulièrement des liens avec le Conservatoire National Supérieur Musique et Danse qui effectuera une résidence au mois d'avril. Une offre spécifique sera dédiée aux scolaires et aux enseignants (stage de formation sur l'histoire du régime de Vichy).

Par ailleurs, le musée poursuivra sa démarche de mise en valeur des collections permanentes : des ajustements du parcours permanent sont prévus (rotation des collections pour des raisons de conservation) ainsi que le rajout d'une langue (l'allemand) dans l'audioguide. L'inventaire devrait être finalisé grâce à une mission extérieure.

Le CHRD poursuit l'enrichissement de son centre de documentation par l'acquisition d'ouvrages relatifs à la Seconde Guerre mondiale et doit également acquérir du mobilier supplémentaire pour faire face à l'accroissement des fonds.

Musées Gadagne

LE CONTEXTE

Le budget 2014 a été élaboré avec l'objectif de poursuivre le développement des musées Gadagne vers ses publics touristiques, locaux et scientifiques et de renforcer le positionnement du musée à Lyon, dans le Grand Lyon, au niveau national avec une ambition européenne.

Malgré un budget contraint, 2014 verra l'ouverture d'une grande exposition temporaire, d'une exposition découverte ainsi que d'une exposition d'été, le maintien des journées d'études et de la programmation.

Les musées Gadagne continueront le développement de partenariats scientifiques avec l'Université Lyon 2, Lyon 3, le LAHRA (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes) et le CIHAM (Centre interuniversitaire d'histoire et archéologie médiévale) notamment.

LES CHIFFRES CLÉS

Objectif de fréquentation 2014 :
100 000 visiteurs (entrées, spectacles, conférences, manifestations diverses), soit une stabilité par rapport à 2013.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
656,6 k€	390 k€
NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
50	

LES OBJECTIFS 2014

Les expositions

- Les premiers mois de l'année 2014 seront marqués par la fin de l'exposition «Lyon centre du monde, l'exposition internationale urbaine de 1914».
- D'avril 2014 à septembre 2014, une exposition découverte sera consacrée au compagnonnage à Lyon, de ses origines mythiques à nos jours.
- La saison d'été s'ouvrira en juin autour d'une exposition temporaire consacrée à Guignol et la Guerre dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre.
- Enfin une grande exposition temporaire ouvrira ses portes en novembre 2014 jusqu'en avril 2015 autour de la Renaissance à Lyon vu par le XIX^e siècle.
- Outre des visites guidées, une programmation variée (ateliers, conférences, journées d'étude, spectacles, balades urbaines,...) sera élaboré autour de chaque exposition.

Conservation des collections et refonte du parcours permanent

- Plusieurs projets pour le service des collections seront engagés ou poursuivis :
- A la suite du réaménagement d'une réserve au sein du musée, le service des collections procédera au début du transfert d'une partie de la collection marionnettes depuis le palais Saint Jean,
 - Poursuite de la refonte du parcours permanents avec notamment la création d'un parcours en 10 étapes en lien avec le développement d'une application smartphone «les clés de Lyon»,
 - Projet d'installation d'un bateau vivier datant du XVI^e siècle dans le parking Saint Georges
 - Poursuite du récolement des œuvres et de leur numérisation.

Les musées Gadagne et la vie de la cité

Les musées Gadagne vont s'associer et participer à plusieurs événements dans la ville en 2014 dont notamment :

- La Biennale musiques en scène du 5 au 29 mars 2014,
- La Biennale de la danse en septembre 2014,
- Les nuits de Fourvière (juin 2014),
- Tout le monde dehors (été 2014),
- Moisson d'avril (printemps 2014),
- Quai du polar.

Les musées Gadagne poursuivront également le pilotage scientifique du festival Label soie (novembre 2014).

Les clés de Lyon

Pour capter les publics touristiques mais aussi les grands lyonnais, Gadagne développe une application smartphone, Les clés de Lyon en partenariat avec le Grand Lyon qui offre une découverte synthétique de l'histoire de Lyon. Originale, elle permet un parcours d'une heure dans le musée d'histoire de Lyon autour de 11 objets et renvoie vers des sites patrimoniaux en lien dans la ville (80 environ).

Parallèlement, les musées Gadagne contribuent à alimenter (en contenu) les pages d'informations (NFC) créées pour les nouvelles tables d'orientation posées par la Ville de Lyon dans le cadre de sa nouvelle signalétique patrimoniale.

Musée de l'imprimerie

LE CONTEXTE

Créé en 1964, le Musée de l'imprimerie a reçu en 2005 l'appellation Musée de France. A l'automne 2014, il célébrera ses cinquante ans d'existence.

A l'origine concentrées autour du livre ancien, de l'estampe et du matériel de l'imprimerie, les collections du Musée se sont considérablement enrichies et ouvertes depuis une dizaine d'années à l'ensemble de la communication graphique. La position du Musée au carrefour du patrimoine graphique.

LES CHIFFRES CLÉS

Opération « Refonte / Cinquantenaire »

- Dépenses : 47 k€,
- Recettes : 10 k€.

Opération « Donateurs »

- Dépenses : 24 k€,
- Recettes : 23 k€.

Opération « Communication institutionnelle »

- Dépenses : 22 k€.

Opérations « Scolaires et non scolaires »

- Dépenses : 13 k€,
- Recettes : 53 k€.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

157,2 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

20

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

135 k€

LES OBJECTIFS 2014

Le budget 2014 consacre une opération exceptionnelle à la refonte de la collection permanente déjà largement entamée en 2013. Ce remaniement important sera présenté dans sa totalité lors de l'événement constitué par la célébration du cinquantenaire en 2014 :

- Le public pourra découvrir une nouvelle présentation des collections permanentes, évoquant la chaîne graphique de manière chronologique et synthétique, avec une présence plus grande des XIX^e, XX^e et XXI^e siècles. L'ensemble de la scénographie sera repensée ainsi que la signalétique permettant une circulation plus aisée et agréable dans le Musée,
- La nouvelle identité visuelle du Musée sera dévoilée,
- L'événement du cinquantenaire sera aussi l'occasion d'affirmer l'orientation particulière du Musée de Lyon, à travers son changement de nom : il deviendra le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique,
- L'édition d'un catalogue et une communication institutionnelle renforcée appuieront, à l'occasion du cinquantenaire, l'inscription du Musée dans le champ de la communication graphique.

Dans les salles d'exposition temporaires, entièrement rinnovées en 2014, sera présentée, conjointement à la célébration du cinquantenaire, une exposition temporaire consacrée aux nombreux donateurs du Musée : elle réunira des objets graphiques divers : matériels, affiches, estampes, journaux et témoignera de la grande richesse des collections du Musée. C'est la seule exposition temporaire montée en cette année particulière.

Les chantiers matériels et le travail scientifique qui aboutiront à l'événement du cinquantenaire occuperont largement les espaces du Musée et ses personnels.

Néanmoins, le Musée reste ouvert, avec l'exposition temporaire consacrée à l'artiste tchèque Ovcacek, inaugurée fin octobre 2013 et visible jusqu'en mars 2014. L'exposition permanente reste également visible, au fur et à mesure de son avancement.

Les activités pédagogiques, à l'intention des adultes comme des scolaires, demeurent :

- Les enfants accueillis pendant les périodes scolaires à des visites ou visites-ateliers autour de la typographie, par exemple, peuvent s'inscrire pendant les vacances à des ateliers de calligraphie, de gravure ou encore de fabrication du papier,
- Les adultes, outre les visites guidées, ont un grand choix d'ateliers découvertes pour s'initier à la lithographie, l'enluminure, la reliure ou encore pour construire des livres en origami.

Orchestre national de Lyon

LE CONTEXTE

Le Budget Primitif 2014, à la différence des deux exercices précédents, sera l'expression raisonnée et concertée d'un projet de programmation artistique sous l'impulsion conjointe de son Directeur musical et de son nouveau Directeur général.

Rendre la musique accessible à tous et pour tous constitue la mission générale que s'est donnée l'établissement grâce à la mise en place de moyens adéquats et volontaristes :

- Continuité de la direction musicale avec le renouvellement de Leonard Slatkin,
- Déclinaison d'un nouvel organigramme,
- Révision des textes fondateurs de l'activité de l'orchestre,
- Passage en budget annexe à l'horizon 2015,
- Redéfinition d'une nouvelle stratégie marketing/communication,
- Requalification des espaces de travail dans le cadre d'un schéma directeur de travaux,
- Prise en compte des projets d'extension de la place Charles de Gaulle

LES CHIFFRES CLÉS

- **Nombre d'abonnés de la saison 2013/2014 : 10 222** (chiffres provisoires arrêtés au 30/09/2013),
- **Fréquentation globale à Lyon :** objectif de + 10 % par rapport à 2013 (saison 2012/2013 : 166 900 spectateurs),
- **Nouveaux spectateurs :** objectif de + 15 %.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 360,2 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

6 522,9 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

152,6

LES OBJECTIFS 2014

Explicités par le nouveau Projet d'Etablissement, quatre objectifs majeurs sont déclinés dès 2014 :

- Consolider le projet artistique de l'orchestre national de Lyon,
- Repositionner l'orchestre national de Lyon dans une stratégie internationale,
- Affirmer la dimension « Maison de la Musique » de l'Auditorium,
- Inscrire l'Auditorium dans la rénovation du quartier de la Part-Dieu,

Consolidation du projet artistique

L'Orchestre national de Lyon avec à ses côtés de grandes formations internationales telles que le Philharmonia de Londres, le London Symphony Orchestra ou bien encore l'Orchestre national de France, visiteront le grand répertoire symphonique. Outre deux fils rouges consacrés à Berlioz et ses contemporains, ainsi que les compositeurs russes, de nombreuses œuvres phares illustreront la saison prochaine avec Carmina Burana, la 4^e Symphonie de Mahler ou le Concerto pour orchestre de Bartok.

Repositionnement dans une stratégie internationale

Outil de rayonnement, l'orchestre national de Lyon effectuera une tournée au Japon en Juillet prochain avec une dizaine de dates dont Sapporo, Tokyo, Osaka, Nagoya et Yokohama.

L'Orchestre sera également présent au Printemps des Arts de Monaco ainsi qu'au Victoria hall de Genève dans le cadre du festival Archipel.

Sur le plan audiovisuel, l'Orchestre national de Lyon réalisera cinq enregistrements discographiques chez Naxos dans le cadre des deux intégrales Ravel et Berlioz initiées par son directeur musical. Par ailleurs plusieurs captations audiovisuelles en partenariat avec Radio Classique, France Musique, Mezzo et Medici.TV sont programmées.

L'Auditorium « Maison de la Musique »

Soucieux de s'impliquer dans la vie de la Cité, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon tisse des liens et crée des passerelles artistiques avec les différents acteurs culturels du Grand Lyon et de la région : Institut Lumière dans le cadre des ciné-concerts et du festival Lumière, Les Grands Interprètes avec un cycle de solistes internationaux, Jazz à Vienne avec le retour des concerts Jazz à l'Auditorium, GRAME avec la participation à la Biennale Musiques en scène, CNSMD & CRR avec l'organisation de concerts et de master-classes.

Ancrage dans le quartier Part-Dieu

L'Auditorium au cœur du projet urbain Part-Dieu et de sa « traverse culturelle » développe des projets d'animations avec les différents acteurs de proximité tels que Bibliothèque Municipale (conférences), Gare SNCF (flashmobs, diffusion), Centre commercial (mini-concerts aux Galeries Lafayette) Signataire de la Charte de Coopération culturelle, il participe également à de nombreuses actions valorisant la diversité culturelle du quartier Moncey-Voltaire-Guillotière (concerts dans le cadre de la Guill'en Fêtes, classes découvertes, ...).

Archives municipales

LE CONTEXTE

L'exercice des missions des Archives s'inscrit dans un environnement toujours plus marqué par les technologies de l'information et de la communication : d'une part, la dématérialisation des procédures administratives qui conduit à la production massive de documents électroniques ; d'autre part, les possibilités de diffusion et de coopération offertes par la numérisation et la mise en ligne du patrimoine historique.

Il s'agit pour les Archives municipales d'assurer la sécurité à long terme des données électroniques, d'organiser une mémoire durable de la ville et d'ouvrir l'accès le plus large possible aux ressources patrimoniales dans le cadre d'une politique de démocratie culturelle.

À l'échelle de la direction, l'année 2014 sera marquée par la fin de la refonte globale du système d'information des Archives, qui permettra un accès plus large du public aux ressources documentaires ainsi que des échanges internationaux et par la poursuite du projet transversal de définition d'une politique d'archivage électronique à l'échelle de la Ville qui entrera dans la phase de mise en œuvre.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

263,1 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

34,7

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

16 k€

LES OBJECTIFS 2014

Collection permanente

Gestion des contenus et offre documentaire
Ce programme permet la réalisation des actions au cœur des missions des archives

- La gestion des fonds documentaires (actuellement 17 kms linéaires) en régulière augmentation au fil de la collecte des archives produites par l'administration et de l'acquisition d'archives privées,
- L'achat des matériaux de conservation préventive et de fonctionnement de l'atelier de restauration,
- L'accès aux contenus par la mise à disposition des ressources documentaires pour un usage administratif ou culturel, en salle de lecture ou sur le site internet.
- Les programmes de numérisation en cours seront poursuivis dans les domaines de l'histoire sociale et familiale et de la connaissance du territoire. Les documents numérisés viendront enrichir « archives de Lyon en ligne ». En 2014, ils concerneront plus particulièrement des collections d'affiches, des plans et la poursuite de l'état civil.

Expositions temporaires : espace patrimonial et hall

- L'année 2014 s'ouvrira avec la fin des deux expositions de l'automne 2013 :
- *François-Régis Cottin*, architecte et historien dans le hall en hommage au concepteur de la Duchère et à l'historien de Lyon, décédé début 2013
- *Cercle !* dans la grande salle : installation qui accompagne la création de la compagnie Anou Skan, un spectacle mêlant danses textes et chants qui se fonde sur l'histoire du déplacement des populations d'Asie Mineure suite à la guerre greco-turque (1919-1922) ainsi que sur la mémoire de cet exil et la naissance du Rebetiko. L'installation présente la démarche des artistes et une sélection des matériaux qui ont été sources d'inspiration. Elle sera le lieu de rencontres en janvier et d'une représentation le 30.

- L'année 2014 sera consacrée à l'histoire et à la mémoire de l'immigration italienne des XIX^e et XX^e siècles dans l'agglomération lyonnaise. Conçue dans une démarche participative, elle s'accompagnera d'une programmation riche, qui associera plusieurs lieux à Lyon et dans l'agglomération.

- Au printemps, le hall accueillera une exposition sonore en partenariat avec le CMTRA (Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes) sur les productions musicales maghrébines des années 70-80 nées dans les cafés de la Guillotière : « Place du Pont production »,

- À partir de septembre, le hall sera réservé à des expositions de photographies qui alterneront la présentation de photographies patrimoniales issues des collections des Archives et des travaux de photographes.

Action pédagogique et culturelle

Le pôle action culturelle et pédagogique mettra en œuvre son programme d'ateliers thématiques pour les scolaires de la maternelle au lycée, pour certains en collaboration avec d'autres institutions culturelles de la Ville ; il portera une attention particulière pour les projets développés dans le cadre de la charte de coopération culturelle et du dispositif « le Patrimoine et moi », en collaboration avec les musées Gadagne.

Les Archives seront présentes lors des manifestations nationales ou locales.

Les rendez-vous mensuels, fruits de partenariats depuis plusieurs années, qui ont fidélisé leur public, seront reconduits en 2014, qu'il s'agisse des rendez-vous avec l'INA ou avec des sociétés savantes d'histoire locale. Un nouveau partenariat, qui s'inscrit dans la longue tradition lyonnaise de formation des classes populaires et de transmission des connaissances en dehors du cadre universitaire, a été noué avec l'Université populaire de Lyon qui ouvre ses cours aux Archives. En 2014, les Archives s'inscriront dans les actions de la commémoration de la guerre de 14-18 et dans les manifestations autour du 70^e anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance, et particulièrement dans le domaine de la protection sociale.

Archéologie

LE CONTEXTE

En 2013, les grands projets urbains et immobiliers (construction du parc St-Antoine, d'une résidence étudiante place Abbé Larue, réhabilitation du site de l'Hôtel Dieu) se sont vus peu à peu décalés dans le temps par les aménageurs. L'année 2014 devrait donc être celle de la mise en œuvre de ces grands projets.

En 2013, le Service Archéologique de la Ville de Lyon a amorcé la célébration de l'anniversaire des 80 ans du service (créé par E. Herriot en 1933) au travers un important colloque scientifique, le colloque annuel de l'Association Nationale pour l'Archéologie de Collectivité Territoriale (ANACT). La célébration de l'anniversaire de la création du service se poursuivra également en 2014.

En 2014, le service poursuit également ses missions d'enregistrement et de conservation des archives du sol (dépôt archéologique, base de données ALyAS) et poursuivra ses actions de restitution des connaissances aux publics, ainsi que son investissement dans des actions d'insertion.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nombre de chantiers de fouilles : entre 3 et 5,
- Nombre de chantiers de diagnostic : entre 7 et 15
- Nombre de chantiers jeunes : 4,
- Nombre de TIG : entre 3 et 7,

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

235,7 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

23

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

814,1 k€

LES OBJECTIFS 2014

En 2014, le programme de fouille du service intégrant la volatilité de notre activité, inclut la poursuite des chantiers archéologiques de l'Hôtel Dieu, le début de la grande fouille du parc St-Antoine en fin d'année, ainsi que des opérations liées à des projets municipaux, et des projets emblématiques, tels que la fouille de la Place Abbé Larue, de la Place Ampère.

Depuis le BP 2012, afin d'assurer une meilleure lisibilité financière et un meilleur suivi de la réalisation comptable des opérations, chaque fouille importante continue à déclencher la mise en place d'une opération budgétaire spécifique.

En 2014, le SAVL maintiendra également son activité de restitution des résultats de ses opérations, par le biais de publications et de communications, tant à destination de ses interlocuteurs institutionnels, que des scientifiques et du grand public.

Le budget 2014 vise également à procéder à un rééquilibrage entre les moyens attribués pour le fonctionnement du service et ceux accordés pour l'investissement, qui se sont révélés insuffisants pour le fonctionnement du service en 2013, en raison d'importants besoins en matériels spécifiques en lien avec les chantiers archéologiques et de besoins liés à la mise à niveau des équipements mis à disposition des agents.

Gestion des archives du sol

La gestion par la Ville du dépôt archéologique Jean Moulin, des salles de stockage ouvertes fin 2010 dans les locaux du SAVL et de la documentation associée nécessite, pour assurer le traitement, la stabilisation et la conservation des mobiliers fragiles, l'achat de fournitures spécifiques (produits, emballages, caisses...).

L'étude d'un projet de mise en place d'un CCE interinstitutionnel lyonnais (Centre de Conservation et d'Etudes) donnera également lieu en 2014 à l'élaboration d'un cahier des charges.

Activités pédagogiques et culturelles

Le rôle de l'archéologie territoriale en matière de cohésion sociale s'affirme chaque année d'avantage. Les actions à destination du grand public (public « fragile » dans le cadre du CUCS, accueil de chantiers jeunes, de TIG, de stagiaires du secondaire et du supérieur, volet « archéologie de proximité », animation en milieu scolaire, participation aux Journées nationales de l'Archéologie et aux Journées du Patrimoine) se poursuivent et sont identifiées par des opérations budgétaires spécifiques.

Prévision de réalisation d'opérations archéologiques

- Diagnostics et suivis de travaux : entre 7 et 15,
- Fouilles : entre 3 et 5.

Musée Henri Malartre

LE CONTEXTE

Le budget primitif 2014 a été présenté et proposé dans une démarche de limitation des dépenses tout en préservant les capacités financières pour la poursuite des actions de fonctionnement engagées antérieurement et les opérations d'investissement pour les restaurations progressives de certaines pièces majeures de la collection.

LES CHIFFRES CLÉS

- Plus de **100** pièces réparties en **3** collections principales (autos, motos, cycles) et de multiples collections annexes (pièces détachées, affiches d'époque, miniatures, accessoires...),
- Une 40^{aine} de voitures antérieures à 1914,
- **24** automobiles de construction lyonnaise construites entre 1898 et 1970, illustrant **17** marques,
- **20** véhicules répertoriés comme uniques au monde,
- **2 950 m²** d'exposition répartis selon 4 espaces (le château, le pavillon du parc, l'espace Gordini et l'espace Pradel,
- Un parc de **3** hectares ouvert au public,
- **40 000** visiteurs prévus en 2014
- **52,67 %** d'entrées gratuites sur 2012,
- **75 %** des visiteurs sont rhônalpins, **6 %** sont étrangers.

LES OBJECTIFS 2014

- La valorisation des espaces de présentation des pièces des collections sur les trois sites du musée (le château et le pavillon d'accueil, le hall Gordini, le hall Pradel) se poursuit.
- Le Musée renforce en 2014 ses actions de communication à destination du public essentiellement rhônalpin (75%).
- Parallèlement, le Musée participe à des salons spécialisés et manifestations sur le thème de l'automobile (salon Interclassics de MAASTRICH, salon Motor Festival d'AVIGNON, le grand prix de LYON, le 9ème rétro-RENAULT, le rendez-vous des Ancêtres à RAMBOUILLET, le Revival CHARADE, le 110ème anniversaire ROLLS-ROYCE, et le 4ème BISBI microcars en Bourgogne) et travaille régulièrement en partenariat avec les principaux musées techniques, musées des transports et musées de l'automobile de l'hexagone, et des pays limitrophes.
- Pour l'année 2014, le Musée poursuit l'exposition temporaire « 82 ans de préservation du patrimoine automobile », l'organisation d'une dizaine de manifestations-rencontres autour d'une marque ou d'une catégorie de véhicules, ainsi que sa participation aux Journées Européennes du Patrimoine.
- Dans le cadre du programme d'investissement, deux véhicules anciens seront restaurés (remplacement de la capote d'une voiture Mathis et remise en état du moteur de la moto Koehler-Escoffier).

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

115 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

100 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

13,8

Évènements et animations

LE CONTEXTE

- « Tout l'monde dehors ! » se structure autour de trois temps forts :
 - Lancement à l'occasion de « Tout l'monde chante ! »,
 - « Tout l'monde danse ! » le week-end du 14 juillet,
 - Clôture avec « Tout l'monde joue ! ».
- La Fête de la Musique est gérée par la Direction de Evènements et Animations depuis 2012,
- Les événements du 14 juillet (feu d'artifice et bals),
- Autres manifestations culturelles qui se déroulent tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Tout l'monde dehors !** : 110 000 spectateurs, 93 opérateurs, 1 résidence artistique, environ 1 000 cachets d'artistes, 2 000 bénévoles, 250 événements, 94 lieux investis
- **Tout l'monde chante !** 1^{ère} édition : 56 chorales, 2 000 choristes, 3 jours, 20 lieux, 5 900 lyonnais au rendez-vous,
- **Fête de la Musique** : plus de 280 artistes, 14 institutions mobilisées, 88 scènes, 5 structures labellisées « Scène découverte »
- **Festival 6^e continent** : 19 000 personnes
- **Quai du polar** : 60 000 festivaliers,
- **Lyon BD Festival** : 160 auteurs, 35 580 visiteurs.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 056,4 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

30 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11

LES OBJECTIFS 2014

Les manifestations culturelles se répartissent en 2 opérations :

• Les événements d'été :

Fête de la musique, « Tout l'Monde Dehors ! », le feu d'artifice du 14 juillet

• Et les autres manifestations :

- Diversité : 6^e Continent, Noir sur blanc,
- Proximité : carnivals, fêtes de quartier,
- Parole et littérature : Salon de la BD, Paroles en festival (contes), Quai du polar, Belles Latinas (littérature d'Amérique Latine),
- Cirque et théâtre : Festival d'improvisation Spontaneous, Novembre des Canuts,
- Musique : Parcours Folk dans le cadre de Just Rock, Chants de Mars (chanson française), Jazz sur les places,
- Cinéma : Hallucinations collectives.

Bibliothèques

LE CONTEXTE

Plusieurs réalisations marqueront spécialement l'année 2014 :

- La poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Etablissement,
- La continuation de Numelyo, la bibliothèque numérique de la BML,
- La première phase de l'automatisation des transactions,
- La continuation de la campagne de numérisation des 500 000 livres anciens,
- Le lancement du schéma directeur de la BM de la Part-Dieu,
- Des expositions marquantes : « 14 - 18 : Lyon sur tous les fronts »,
- Le Congrès de l'IFLA du 16 au 22 août 2014.

LES CHIFFRES CLÉS

Projection 2014 : compte tenu des fermetures de bibliothèques dues à l'automatisation

- Entrées : **2 500 000**,
- Inscrits : **105 000**,
- Prêts : **3 500 000**,
- Visites sites web : **2 410 000** (compte tenu du nouvel outil statistiques).

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 928 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

419,4

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 029 k€

LES OBJECTIFS 2014

Les actions des bibliothèques sont menées au travers de trois programmes : l'accueil et le service au public, les activités culturelles et l'offre documentaire et de contenu.

Accueil et service au public

Ce programme permet de rendre l'offre documentaire et culturelle accessible au public :

- Service aux publics : gestion des prêts (cartes, réservations, réclamations) et de la relation d'information aux lecteurs (renseignements des lecteurs),
- Information des publics : le magazine Topo, Guide du lecteur, Site Web, et divers supports d'information.

Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives aux inscriptions, abonnements, pénalités ainsi que les diverses redevances des produits destinés aux publics (boissons, café comptoir, photocopies).

Activités culturelles

Ce programme regroupe les expositions et les activités culturelles (animations jeunesse, activités des espaces numériques, ateliers autour du livre, lectures, rencontres avec des écrivains, conférences, etc.) de l'ensemble des bibliothèques du réseau. Il ne génère pas de recettes mais contribue au développement des activités génératrices de recettes comme le prêt.

Des partenaires publics ou privés seront sollicités pour subventionner les expositions.

Offre documentaire et de contenus

Ce programme permet à la Bibliothèque de la Part Dieu et à son réseau d'acquérir les documents (livres cd-audio, dvd) de souscrire des abonnements à des périodiques imprimés et à des ressources en ligne, d'assurer l'indexation, la numérisation, l'équipement et l'entretien de tous ces documents afin d'assurer une offre diversifiée actualisée et de qualité aux usagers de la bibliothèque.

Des subventions émanant de la BNF (Missions Pôle Associé dans le cadre du Dépôt Légal et du livre) contribueront à la réalisation de ce programme.

Théâtre des Célestins

LE CONTEXTE

Le théâtre des Célestins a, une nouvelle fois, décuplé son activité en étant présent sur de nombreux champs complémentaires au cours de cet exercice 2013 :

- **Festival Utopistes**, événement dédié aux arts du cirque, a clôturé la saison 2012/2013 et a rayonné pendant quatre jours aux alentours du théâtre des Célestins ;
- **Chatte sur un toit brûlant** de Tennessee Williams, était la nouvelle mise en scène de Claudia Stavisky, elle-même invitée du festival les fêtes nocturnes du château de Grignan. Cette adaptation a été jouée à 44 reprises en juin, juillet et août dans la Drôme, puis reprise en septembre et octobre aux Célestins avant une tournée nationale en novembre ;
- **Festival Sens Interdits**, du 23 au 30 octobre : cette troisième édition de théâtre politique international a accueilli seize spectacles présentés dans onze salles de spectacle de la métropole (Villeurbanne, Vénissieux, Lyon et Caluire).

LES CHIFFRES CLÉS

Les charges liées à l'activité :

- **3 598 k€** (inclus personnel intermittent),

Les ressources propres :

- Recette de billetterie : **2 058 k€**,
- Ventes de spectacles : **466 k€**,
- Subventions sur projet : **574 k€**,
- Mécénat et participations : **82 k€**.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

8 035,5 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

52,4

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8 035,5 k€

LES OBJECTIFS 2014

Fonctionnement général

Fier du succès de sa nouvelle politique d'abonnement et de fidélisation des publics, instaurée lors de la saison 2012/2013, le théâtre des Célestins poursuit ses objectifs de diversification des publics et de démocratisation de l'accès au théâtre en multipliant les opérations de médiation tout en renforçant les liens avec les autres structures opérant sur le territoire de la métropole ou de la région.

En partenariat avec le théâtre de Poche de Genève, le théâtre des Célestins bénéficie d'une subvention européenne pluriannuelle dans le cadre du Programme Interreg portant sur le projet Territoires en écriture, de Genève à Lyon. Projet orienté vers l'écriture contemporaine, les deux partenaires animent des actions de médiation culturelle sur les territoires transfrontaliers, des résidences d'artistes et des restitutions d'œuvres au public.

Activités artistiques

Invitée par la ville de Shanghai, à l'occasion du 50^e anniversaire des relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et la République française, Claudia Stavisky adaptera un texte de répertoire d'un auteur français (Molière ou Alexandre Dumas) avec la troupe permanente du Shanghai Dramatic Arts Center, en langue chinoise.

La création 2012 *Mort d'un commis voyageur* d'Arthur Miller, avec François Marthouret fera l'objet d'une reprise en janvier 2014 puis d'une tournée nationale. En septembre, *chatte sur un toit brûlant* poursuivra sa tournée nationale et, dans le cadre du soutien du département du Rhône au fonctionnement artistique des créations de Claudia Stavisky, sera également jouée en décentralisation départementale.

Au titre des accueils du premier semestre 2014 sont prévus, entre autres :

- Le réalisateur Jaco Van Dormael adapte *kiss and cry*, création collective mêlant danse, théâtre et cinéma en version onirique,
- *Innocence*, écriture et mise en scène d'Howard Barker, création aux Célestins de cette pièce du dramaturge anglais, issue d'une longue collaboration avec la compagnie lyonnaise nÖjd et d'un accompagnement logistique du théâtre des Célestins,
- A l'occasion de la biennale de Musique en scène 2014, l'Ensemble Orchestral Contemporain jouera *Chant des guerres* que j'ai vues, d'Heiner Goebbels, artiste invité,
- Les revenants d'après Henryk Ibsen sera présentée dans la nouvelle adaptation de Thomas Ostermeier entouré d'une distribution d'acteurs français,
- Les fausses confidences de Marivaux avec Isabelle Huppert dans une mise en scène d'Olivier Py.

Le nombre de représentations prévues sur l'année est de 284 (intra muros, et tournées).

Musée d'art contemporain

LE CONTEXTE

Le Musée d'Art Contemporain proposera une programmation « grand public » sur toute la durée de l'année civile.

De nouveaux publics à conquérir avec de nouveaux thèmes pour les expositions : voilà le challenge de 2014. Adhérer au plus près au temps présent et à l'homme actuel en touchant des réseaux existants sur des sujets de société comme la moto ou, à portée économique, comme le Brésil, nouvelle puissance mondiale émergente.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Objectif de fréquentation :**
90 000 visiteurs,
- **Services Support : 119 k€,**
- **Expositions**
 - Motopoétique : 145 k€,
 - Imagine Brazil : 175 k€,
 - Musiques en Scène : 10 k€,
 - 3^e exposition de 2014 : budget à définir,
- **Collection/Documentation : 43,1 k€,**
- **Communication**
 - Institutionnelle : 10 k€,
 - Expositions : 147 k€,
- **Service des Publics : 45 k€,**

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 064,1 k€	567 k€
NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
42	

LES OBJECTIFS 2014

D'avril à mai, à travers 200 œuvres, l'exposition *Motopoétique* évoquera la moto dans l'art contemporain et la relation qu'entretiennent l'homme et la machine. Paul Ardenne, Commissaire de cette exposition, réalise un projet qui lui tient tout particulièrement à cœur : « La moto, je la perçois, je la ressens comme un outil essentiel mis au service d'un sensualisme total ». L'art s'empare très tôt de ce cheval de fer fascinant et de son chevalier-pilote, le biker. C'est cette culture moto que l'exposition se propose de mettre en lumière.

En mars et avril, la Biennale Musiques en Scène se tiendra au 3^e étage du musée autour d'une œuvre de la Collection du Musée (dessins) et fera l'objet d'une installation spécifique d'œuvres de deux artistes.

Puis, de juin à août, l'exposition *Imagine Brazil* sera consacrée à la nouvelle scène artistique brésilienne.

Grâce à la collaboration de deux commissaires d'envergure internationale (Gunnar B. Kvaran, directeur de l'Astrup Fearnley Museum of Modern Art à Oslo, Hans Ulrich Obrist, co-directeur de la Serpentine Gallery à Londres, et avec la participation de Thierry Raspail, directeur du Musée d'art contemporain de Lyon), 14 jeunes artistes sont invités à choisir un artiste référent de l'art contemporain brésilien afin de placer leur expression artistique dans l'histoire de l'art de leur pays.

Créée conjointement par l'Astrup Fearnley Museum of Modern Art et le Musée d'art contemporain de Lyon, cette exposition est destinée à être diffusée dans d'autres lieux tels que le Herning Museum au Danemark, le Garage Center for Contemporary Art en Russie et au Tomio Othake au Brésil.

Reste une exposition à définir, à partir d'octobre 2014.

Lors de ces différentes périodes d'exposition, le Service des Publics poursuivra ses actions.

Dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle, un nouveau projet sera mis en place visant à sensibiliser à l'art contemporain les habitants du quartier de la Duchère, en particulier les joueurs de football. Ce projet intitulé « l'art occupe le terrain » sera mené en collaboration avec l'Association Sportive Duchère autour du récit. Il s'agit d'une aventure artistique qui s'appuie sur la pratique de jeunes footballeurs et sur le parallèle entre récit sportif et récit artistique.



Petite Enfance

LE CONTEXTE

En 2014, l'action de la Direction de l'Enfance s'inscrit dans la continuité tant au niveau quantitatif, avec le développement de places d'accueil petite enfance que, qualitativement, notamment en matière d'accompagnement des familles. La réflexion menée avec les équipes de terrain, les parents et certains partenaires experts autour des valeurs et objectifs défendus au sein des établissements municipaux se poursuit. 2014 verra la finalisation du travail entamé il y a plus d'un an avec la production co-élaborée du volet Enfant du référentiel éducatif. La plupart de ces actions sont soutenues par la CAF à travers le contrat enfance et jeunesse (CEJ2) qui couvre la période 2011/2014.

LES CHIFFRES CLÉS

Accueil des enfants hors centres sociaux et maisons de l'enfance :

- 4 682 places réparties entre les équipements municipaux (1 898 places) et les équipements associatifs (2 784 places) avec deux types d'accueil,
- 17 Relais Assistantes Maternelles (RAM), dont 1 municipal,
- 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),
- 4 Ludothèques,
- 8 autres établissements (garde à domicile, soutien à la parentalité,).

Les centres sociaux et les maisons de l'enfance gèrent 16 établissements d'accueil collectif d'enfants (379 places) et 5 LAEP.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

17 056,2 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

24 088,5 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

779,3

LES OBJECTIFS 2014

L'année 2014 verra :

- L'ouverture d'une micro-crèche de 10 places dans le 8^e arrondissement,
- L'extension d'équipements permettant d'offrir des places supplémentaires (18 places dans le 3^e, 14 places dans le 9^e).

Gestion de l'activité et des services de petite enfance (16 839 k€)

Ce programme regroupe deux types de dépenses :

- **Subventions aux associations** (16 787 k€) portant sur 110 projets : établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), micro-crèches, services d'accueil familial, relais assistantes maternelles (RAM), lieux d'accueil enfants-parents, autres établissements
- **Crédits directs** (52 k€) concernant pour l'essentiel l'achat des vêtements de travail, le fonctionnement des structures ouvertes au mois d'août et le fonctionnement du service d'accueil familial municipal.

Il est à noter que n'apparaissent pas dans ce programme les frais d'exploitation quotidien des 51 équipements municipaux (49 en accueil collectif d'enfants, 1 micro-crèche et 1 Relais Assistantes Maternelles) portés par les mairies d'arrondissements. Les montants afférents sont donc inscrits dans leurs neufs budgets. Les équipements intégrés aux centres sociaux sont visibles dans le budget du développement territorial. De même, la masse salariale n'est pas gérée dans ce programme.

Les recettes (23 955 k€) sont corrélées aux activités des établissements :

- **Participations parentales** (4 751 k€) pour les établissements en gestion municipale.
- **Prestation de Service Unique** (9 986 k€) versée par la CAF en fonction de la fréquentation des enfants pour les établissements en gestion municipale.
- **Prestation de Service Enfance et Jeunesse** (9 218 k€) versée par la CAF pour les places et activités retenues dans le CEJ au titre de 2013, pour tous les modes de gestion.

Actions transversales de développement (178 k€)

Ces actions visent à améliorer qualitativement l'accueil offert. Les dépenses de ce programme sont réparties entre :

- Des subventions (106 k€) aux associations intervenant sur 6 projets d'éveil, d'animations, de soutien à la fonction parentale, d'accueil d'enfants porteurs de handicap,
- Des crédits directs (72 k€) concernant notamment la mise en œuvre d'instances de concertation, de coopérations au sein d'un réseau national et international, d'accompagnement professionnel du personnel, de projets culturels au travers d'interventions d'artistes, d'actions de communication.

Les recettes (133 k€) sont les prestations (PSEJ) versées par la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour certaines actions inscrites au dit CEJ2 (ludothèque, coordination, handicap).



Éducation

LE CONTEXTE

Les principales évolutions du secteur Education seront liées en 2014 au passage à la semaine de quatre jours et demi. Toutefois, le calendrier d'élaboration et d'adoption de la réforme 2014 n'étant pas compatible avec celui de la préparation budgétaire, elle se traduira par une décision modificative en cours d'exercice.

Quant à la restauration scolaire, elle évoluera dans un contexte du démarrage de la nouvelle cuisine centrale à partir de septembre 2014.

LES CHIFFRES CLÉS

Les effectifs scolaires évoluent de **2,73 %** à la rentrée 2013-2014, avec une situation assez proche en maternelle (+ 2,61 %) et en élémentaire (+ 2,82 %).

Population scolaire

Ecoles publiques **35 653** élèves, dont **15 020** en maternelle et **20 633** en élémentaire.

Prix du repas

- **2,63 € TTC** en 2013/2014,

Nombre de repas prévisionnel 2014 : 3 443 690

(hors Cité Scolaire Internationale : 65 800).

Mercredis de Lyon

- **2 836** enfants inscrits
- **360 088** heures facturées

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

29 956,9 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

13 947 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

1611,2

LES OBJECTIFS 2014

Environnement scolaire

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques, tant du point de vue de l'entretien et de la maintenance des équipements que de celui des moyens éducatifs mis à la disposition des écoles (transports, fournitures, livres, subventions...). Il comprend également la subvention de fonctionnement à la chaîne éducative Cap Canal et les dotations réglementaires aux écoles privées.

Le calcul de l'enveloppe de crédits et subventions aux écoles publiques est basé sur un maintien des montants nominaux des forfaits/élève délivrés en 2013. Il en est de même des dotations aux écoles privées. Toutefois les montants évoluent du fait des augmentations d'effectifs tant en public qu'en privé (de l'ordre de 2 % par an pour ces derniers).

Prévention Santé Enfant

Ce programme, pleinement intégré aux missions de la direction Education, s'articule autour de trois pôles : la médecine scolaire et la prévention, la sensibilisation au handicap (interventions pédagogiques auprès des enfants), l'environnement et le soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires. 2014 verra se développer les actions d'accompagnement à la pratique professionnelle, dont l'objet est de faciliter l'encadrement des équipes et l'accueil des enfants handicapés.

Projet éducatif

Ce programme comprend l'ensemble des activités qui se déroulent sur les temps :

- Scolaire (pendant la classe) : classes de découverte, animation des bibliothèques centres de documentation, projets d'école, éveil aux disciplines artistiques,
- Péri-scolaire (matin, midi et soir) : garderies, études surveillées, aide aux devoirs et ateliers (sport, jeux, informatique, théâtre...) extrascolaire (centres de loisirs des mercredis de Lyon).

Il comprend en outre le Programme de Réussite Educative, le fonctionnement de l'Internat Favre et diverses opérations comme les droits de l'enfant.

L'enjeu majeur du PEL pour 2014 sera l'adaptation de l'offre de services périscolaires et extrascolaires aux évolutions consécutives à la réforme des rythmes scolaires, en particulier pour ce qui concerne le passage à la semaine de quatre jours et demi.

Compte tenu du fait que les modalités précises de la réforme et de son financement n'étaient pas finalisées lors de l'élaboration du présent budget, il y aura lieu de procéder par décision modificative en cours d'exercice 2014 à la traduction en moyens financiers des décisions à intervenir.

Restauration scolaire

Ce programme correspond à l'organisation des restaurants scolaires (achat et distribution des repas, cuisine centrale, surveillance des élèves durant l'interclasse).

Le déploiement des self-services se poursuit conformément au Plan de Mandat, ce qui contribue à terme à l'amélioration de nos capacités d'accueil. En outre, un dispositif de délocalisation est organisé pour faire face aux situations de restaurants en travaux, mais aussi de saturation de certains restaurants : il sera encore sollicité de manière significative en 2014.

La planification de ces opérations conduit à budgéter les moyens nécessaires pour l'achat de 24 600 repas/jour, ce qui correspond à une hypothèse de hausse de fréquentation journalière de l'ordre de 5 %.



Sports

LE CONTEXTE

La Direction des sports poursuivra en 2014 son engagement dans une démarche d'amélioration de la relation à l'usager. Cet engagement s'est matérialisé par la certification ISO 9001 de la subdivision Salles et Stades, obtenue en 2008, et étendue en 2013 aux Piscines et Patinoires.

En 2014, les Piscines et Patinoires seront dotées d'un système de billetterie informatisée et d'un contrôle d'accès centralisé, ce qui permettra, là encore, d'améliorer la sécurité et le service rendu aux usagers.

LES CHIFFRES CLÉS

Accueil de mineurs Divertisport

- 1 200 journées, soit 14 semaines d'activité, comme en 2013, soit 8 240 semaines proposées à la vente, et potentiellement plus de 2 500 enfants accueillis, 80 % d'inscription par internet.
- 175 000 créneaux horaires attribués à plus de 300 clubs et 110 établissements scolaires au sein de 200 équipements.

Fréquentations*

- Stade de Gerland 2012 : 874 000,
- Palais des Sports 2012 : 148 000,
- Halle Diagona : 45 000,
- Piscines d'hiver 2012 : 736 000,
- Patinoires 2012 : 292 600,
- Piscines d'été 2013 : 202 000.

* Tout confondu : scolaires, clubs, public, manifestations

Nombre total d'entrées dans les équipements sportifs

Près de 5 000 000 en 2012

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 458,5 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 574,8 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

431,3

LES OBJECTIFS 2014

L'exploitation des équipements sportifs

Il s'agit de 50 gymnases, 40 salles spécialisées (judo, escrime, gymnastique...), 35 terrains de foot, basket, rugby, 160 terrains de proximité (foot, basket, volley, boules, pétanque, aires de skate...), 11 piscines, 2 patinoires. Le stade de Gerland (42 000 places), le Palais des Sports (7 000 places), la Halle Diagona (3 000 places).

200 de ces équipements sportifs seront mis à disposition des scolaires, des clubs, et du public, au moyen de créneaux horaires, en journée pour les établissements scolaires, en soirée pour les clubs. Ces équipements sont ouverts de 8h à 22h ainsi que le week-end (de 6h à 23h30 pour les patinoires).

Avec l'ouverture des nouvelles installations d'athlétisme du stade Balmont à l'automne 2013, la Halle Diagona devrait voir progresser ses fréquentations par l'accueil de nouvelles manifestations.

Les relations avec les clubs

Le soutien aux clubs sportifs se matérialisera principalement par le versement de subventions aux associations sportives et SASP (clubs professionnels), et par l'achat de prestations aux SASP : Olympique Lyonnais, ASVEL Lyon Villeurbanne, LOU Rugby, Lyon Hockey Club les lions, Lyon Basket Féminin et ASUL Lyon Volley-Ball.

Il s'agira également de contribuer à l'organisation d'événements sportifs de proximité. Enfin, un effort sera consacré au sport de haut niveau, en individuel (préparation des JO de Rio), et aux clubs qui font l'objet de convention d'objectifs et de moyens.

L'animation autour du sport

Les animations sportives développées dans le cadre du Plan Educatif Local.

Les interventions des Educateurs Sportifs de la Ville dans les écoles primaires concerneront :

- 10 000 enfants en piscine,
- 10 200 enfants en activité sportive « terrestre »,
- Soit environ 390 classes concernées sur les 430 classes de cycle 3 que compte la Ville.

Action vélo

Un parc de 650 vélos permettra d'organiser cette action auprès de 150 classes du cycle 3.

Au total 4 000 enfants bénéficieront d'un cycle d'enseignement de neuf séances autour du vélo, soit l'équivalent d'une classe d'âge sensibilisée à la sécurité routière et aux déplacements en mode doux.

Évènements et animations

LE CONTEXTE

Le programme Évènements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville. L'ensemble des évènements soutenus ont ainsi vocation à être accessible à tout niveau et tout public.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Soirée de remise des Lions du sport** : 850 personnes invitées, 4 sportifs récompensés,
- **Run in Lyon** : 18 000 participants, 800 bénévoles,
- **Saintélyon** : 14 000 inscriptions clôturées début octobre, 400 bénévoles,
- **Lyon Free VTT** : 7 300 participants, 300 bénévoles
- **Patinoire du 8^e** : 7 500 entrées,
- **Tournois boulistes de Pentecôte** : plus de 8 000 compétiteurs,
- **Lyon Urban Trail** : 6 200 participants,
- **Courses cyclistes sur piste au Vélodrome Parc de la Tête d'Or** : 470 coureurs, 4 800 spectateurs, 45 bénévoles à chaque course,
- **Lyon Kayak** : 1 600 participants, 950 embarcations,
- **Lugdunum Roller Contest** (championnat du monde de roller vitesse) : 985 participants, 14 nationalités représentées,
- **Avalanche Cup** : 250 concurrents, 70 bénévoles,
- **Rallye de Charbonnières** : 175 concurrents, 550 bénévoles, 150 000 spectateurs,
- **Stand-Up Paddle** : plus de 60 compétiteurs, 350 baptêmes.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

521,4 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

LES OBJECTIFS 2014

Les évènements sportifs soutenus en 2014 se répartiront de la manière suivante :

Les subventions récurrentes et nouvelles réparties suivant différentes thématiques

- Sport boules : Tournoi de Pentecôte, Trophée du Clos Bouliste, Trophée Béraudier,
- Cyclisme : courses sur piste au Vélodrome Fénieux et Gaby Coche, les 3 Jours cyclistes course à pied hors stade : Saintélyon, Run in Lyon, Lyon Urban Trail,
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : Lugdunum Roller Contest, Lyon Free VTT, Lyon Kayak, Stand-Up Paddle,
- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : Triathlon International de Lyon, Tournoi de rugby à 7,
- Animations de proximité : patinoire du 8^e arrondissement,
- Associations caritatives : soirée des Etoiles de l'espoir (Huntington),
- Manifestations nouvelles.

L'organisation d'évènements sportifs ou liés au sport (Ville de Lyon)

- Soirée de remise des trophées des Lions du Sport,
- Jeux de Lyon (version famille).

La participation aux frais techniques de certaines manifestations

Le soutien à d'autres évènements sportifs

- Avalanche Cup,
- Rallye de Lyon Charbonnières.



Action sociale

LE CONTEXTE

Les montants des subventions missions « Personnes âgées », « Solidarités », et « Soutien au CCAS », sont identiques à l'année 2013.

LES CHIFFRES CLÉS

- Solidarités : **1 625 k€**,
- Personnes âgées : **575 k€**,
- Soutien au CCAS : **13 989 k€**.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

16 189,8 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

LES OBJECTIFS 2014

Solidarités

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations de lutte contre la grande précarité, dans le cadre de la « Veille sociale », renforcée durant la période hivernale. Ces actions de soutien aux personnes en situation de fragilité, notamment au plan économique, répondent toute l'année aux besoins en matière d'accueil de jour, d'aide alimentaire et d'hébergement.

Aide alimentaire

La Contribution de la Ville de Lyon, par l'attribution de subventions, aux actions des associations intervenant dans ce domaine s'élève à 171 k€.

Veille Sociale

- 190 k€ sont consacrés à la Veille sociale renforcée (contribution au financement de structures mises en place ou renforcées durant l'hiver),
- 20 k€ pour les opérations d'été (financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire),
- Et 821 k€ pour le Fonds d'intervention pour l'action sociale (Financement d'un ensemble d'organismes dont l'objet social est d'œuvrer auprès de personnes présentes sur le territoire lyonnais, en grande difficulté).

Accueil de Jour

Le soutien aux structures dont l'activité principale est l'accueil en journée et l'orientation de personnes sans résidence stable, et la fourniture de services (collations, douches, vestiaire, lavage du linge, etc.) s'élève à 372,1 k€.

Personnes âgées

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des services et prestations aux personnes âgées :

Maintien à domicile

- Aides ménagères : 298,4 k€. La Ville de Lyon participe au coût des heures prestataires d'aide à domicile dispensées auprès des Séniors lyonnais.
- Foyers-Restaurants : 175 k€. La Ville de Lyon apporte son soutien aux associations gérant des foyers-restaurants des établissements d'hébergement pour personnes âgées de la commune.

Lien social

- Développement Réseaux : 43 k€ sont alloués aux Aides au « développement des initiatives locales » destinées aux réseaux gérontologiques.

- Opération Été : 7 k€ sont consacrés aux subventions aux associations mettant en œuvre des actions répondant aux besoins de la période estivale, en faveur des personnes âgées lyonnaises.

- Les subventions aux associations pour Personnes âgées représentent 50 k€. Cette enveloppe permet de soutenir les associations qui mettent en œuvre des actions concernant les séniors lyonnais dans divers domaines autres que ceux énumérés précédemment.

Soutien de la ville de Lyon au ccas

Ce programme traite des subventions individualisées de fonctionnement destinées au soutien du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon :

Fonds d'Aide aux Jeunes

Cette opération, qui représente 37,5 k€, consiste au financement du partenariat établi par une convention entre Ville de Lyon, Conseil Général du Rhône et CCAS (décret 93-671 du 23 mars 1993 abrogé et modifié par décret 2005-1135 du 7 septembre 2005). Des aides sont versées aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion dans la vie active.

Taxe sur les spectacles

Il s'agit de la compensation au non versement de la taxe sur les spectacles au CCAS, soit 332,3 k€

Équilibre du CCAS

La subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 13 620 k€. Cet apport de la Ville de Lyon est d'un niveau équivalent au financement global alloué en 2013.

Développement territorial

LE CONTEXTE

La réforme de la politique de la Ville est lancée avec un projet de loi qui doit être approuvé par le Parlement avant les prochaines élections municipales (géographie prioritaire, contractualisation et priorités de la politique de la ville). La mise en œuvre de l'avenant de renouvellement pour la période 2011/2014 du contrat urbain de cohésion sociale 2007/2010 de Lyon se poursuit, ainsi que les opérations de renouvellement urbain de la Duchère et de Mermoz-Nord, et travaux préparatoires dans la perspective du PNRU 2 pour poursuivre le projet Duchère (Château / Sauvegarde), élargir le périmètre Mermoz au sud du quartier et au secteur voisin Langlet Santy, et intégrer Moncey Voltaire Guillotière.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Quartiers prioritaires du CUCS :** environ 80 000 habitants,
- **Schéma directeur de la vie associative :** 16 centres sociaux, 12 MJC, 9 maisons de l'enfance et 2 structures assimilées (Arche de Noé et Centre Pierre Valdo), regroupant 60 000 adhérents ou usagers réguliers, 1 600 activités, 1 100 bénévoles, 1 200 salariés,
- **Soutien aux initiatives associatives :** 400 associations subventionnées, soit 800 actions bénéficiant à plus de 8 000 personnes.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
15 475,9 k€	1 211,4 k€
NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
68,2	

LES OBJECTIFS 2014

Politique de la ville

Les objectifs 2014 consistent à :

- Mettre en œuvre les objectifs du CUCS renouvelés par avenant 2011/2014,
- Accompagner les missions territoriales dans le renouvellement des projets de territoire,
- Poursuivre la mise en œuvre d'une démarche spécifique dans le quartier Mermoz,
- Poursuivre la territorialisation de l'action publique locale pour mieux répondre aux enjeux de développement des quartiers prioritaires,
- Renforcer les actions articulant développement économique et emploi,
- Consolider et pérenniser les démarches d'observation locale des inégalités sociales et territoriales et d'évaluation des politiques publiques mobilisées dans le cadre du CUCS.

Egalité et droits des citoyens

Ce programme permet de :

- Renforcer l'articulation avec les politiques publiques en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, d'habitat, de santé, de sécurité/prévention et d'action culturelle,
- Mettre en œuvre le programme territorial de lutte contre les discriminations dans les quartiers prioritaires du CUCS,
- Accompagner la mise en œuvre du plan d'action égalité femmes hommes.

Jeunesse

Outre le soutien aux associations conduisant des actions en direction des jeunes lyonnais, ce programme comprend également les crédits du dispositif « programme de développement des initiatives des jeunes – PRODIIJ ».

Vie associative

Pour 2014, les objectifs seront notamment d'accompagner la MJC Presqu'île-Confluent et la MJC Montchat dans le développement de leurs activités grâce aux nouveaux locaux mis à disposition à l'automne 2013, et de poursuivre la mise en œuvre des nouvelles conventions-cadres avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, avec reconduction de la revalorisation de 2% des subventions de fonctionnement général.

Santé/prévention

Ce programme a pour objet la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs du volet santé du CUCS, et le soutien aux initiatives associatives dans le domaine de la prévention des conduites à risques.

Handicap

Il s'agit du soutien apporté aux actions des associations ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées et l'accès aux droits.

Projet éducatif

Pour 2014, l'objectif est de poursuivre la mise en œuvre le contrat enfance-jeunesse avec la CAF du Rhône avec la création de 88 places supplémentaires en activités de loisirs sans hébergement.

Prévention/sécurité

Outre les crédits du dispositif « Ville Vie Vacances » gérés par la Ville de Lyon par délégation de l'Etat, et outre les subventions pour les « chantiers jeunes », un des objectifs pour 2014 sera de définir une « stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance » à partir du bilan du contrat local de sécurité de 2008 et d'actualiser le diagnostic sécurité du territoire, intégrant notamment les objectifs du volet sécurité prévention de l'avenant 2011/2014 du CUCS de Lyon, mais également d'accompagner la mise en place de la Zone de Sécurité Prioritaire à la Duchère et les réflexions préalables à l'instauration d'autres ZSP à Lyon.

Enfin, la Direction poursuivra son soutien aux associations de jardins collectifs ou d'habitants et aux associations d'anciens combattants.



Cimetières

LE CONTEXTE

- Le budget primitif de l'exercice 2014 a été préparé dans une démarche de diminution des dépenses de fonctionnement à hauteur de 6%, soit environ 80 k€ (dont 50 k€ affectés en 2013 au bicentenaire du cimetière de Loyasse),
- Finalisation du chantier de construction d'un nouveau bureau d'accueil au cimetière de la Guillotière Nouveau et St Rambert, ainsi qu'un nouveau local (vestiaire) nécessaire à l'équipe d'entretien du cimetière de la Guillotière nouveau.

LES CHIFFRES CLÉS

- **77,5%** environ des recettes prévisionnelles de fonctionnement sont des ventes de concessions,
- Les dépenses relatives à la gestion des concessions représentent désormais **74,8%** du budget de la Direction, contre **17,7%** pour la gestion des sites.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 254,4 k€	2 128 k€
NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
65,6	

LES OBJECTIFS 2014

Concessions, réglementation

Ce programme comprend la gestion des concessions funéraires et les recettes liées à la délivrance des autorisations réglementaires en matière funéraire.

- Les crédits prévisionnels de fonctionnement sont en diminution de 1,5 % en dépenses et de 0,6 % en recettes,
- Concernant les dépenses de fonctionnement, l'enveloppe allouée à l'entretien des concessions et au rachat de celles-ci par la Ville de Lyon, en cas de non renouvellement, diminue de 6,2 k€,
- Par ailleurs, les crédits alloués à l'étude patrimoniale du cimetière de Loyasse, portaient uniquement sur l'exercice 2013, soit 9 k€,
- La contribution versée aux P.F.I.A.L. est portée à un montant de 323 k€ et le reversement au C.C.A.S. (d'une partie des ventes de concessions) reste stable,
- La baisse des recettes de 11 k€ représente en fait des recettes ponctuelles perçues sur l'exercice 2013 (solde de l'aide versée par la D.R.A.C., pour la réalisation de l'étude patrimoniale du cimetière de Loyasse).

Gestion des sites - Cimetières

Il regroupe les besoins nécessaires au bon fonctionnement des cimetières lyonnais, en matière de gestion des déchets, d'entretien, de gardiennage et d'aménagement des sites.

- Les dépenses totales de ce programme représentent 222 k€,
- Le budget alloué au traitement des déchets est en diminution de 11 %, pour un montant total cible de 60 k€,
- La part consacrée à l'entretien des cimetières diminue également de 10,7 %, soit 12 k€,
- Le budget affecté au gardiennage des cimetières est en progression de 13,7 %,

- En effet, à la suite du renouvellement du marché de nettoyage des locaux, les crédits affectés à ces prestations s'élèvent désormais à 6,5 k€,
- L'enveloppe allouée à l'aménagement des sites, soit 33 k€, reste quasi-stable,
- Pour les recettes de fonctionnement, on ne retrouve pas en 2014 la participation financière de l'Agence de l'eau, pour la mise en place d'une gestion différenciée des cimetières, soit un montant de 12,5 € alloué sur l'exercice 2013.

Ressources - Support

Les dépenses de fonctionnement liées aux moyens généraux s'élèvent à 43,8 k€, dont 20 k€ consacrés à la logistique mise en place à l'occasion de la Toussaint. Pour mémoire, l'enveloppe 2013 s'élevait à 94,5 k€ dont 50 k€ affectés au bicentenaire du cimetière de Loyasse qui s'est déroulé du 20/09 au 20/10/13.

Déplacements urbains

LE CONTEXTE

La Ville de Lyon a choisi d'équiper ses horodateurs de kits de paiement par carte bancaire avec ou sans contact. Il s'agit de privilégier un mode de paiement rapide et dématérialisé pour l'usager avec la technologie NFC « Near Field Communication » (communication en champ proche).

Aujourd'hui 1173 horodateurs sont équipés soit les 3/4 du parc. L'ensemble du parc sera rétroéquipé d'ici fin novembre 2013.

LES CHIFFRES CLÉS

- 500 kms de voirie ouverte à la circulation,
- Le nombre d'horodateurs en service est de 1 550 pour 34 800 places payantes,
- 1 000 mâts de jalonnement,
- 80 kms de pistes cyclables,
- Prise de 600 arrêts par an relatifs à la circulation et au stationnement.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2 141,3 k€	12 599 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

16,1

LES OBJECTIFS 2014

Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions aux associations et cotisations sur des thématiques liées aux déplacements et à la sécurité routière dans l'agglomération (Lyon Métro, Ville à vélo, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Darly) pour un montant de 13,1 k€.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention, la Ville participe financièrement aux frais d'exploitation de navettes locales en cas de déficit d'exploitation, afin de permettre au SYTRAL d'assurer le développement de liaisons locales dans des quartiers nécessitant des dessertes spécifiques (Pentes de la Croix Rousse et quartier Saint Rambert). En 2014, cette subvention est estimée à 58 k€.

Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au stationnement sur voirie, une compétence de la Ville dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire.

Le marché d'assistance à l'exploitation du stationnement payant sur voirie a été notifié en juin 2010 à LPA pour une durée de cinq ans fermes, afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement et d'assurer la tenue d'une régie de recettes.

Le nouveau dispositif de paiement CB/NFC dans le cadre du marché notifié à PARKEON en avril 2013 engendre de nouveaux frais de fonctionnement liés à l'exploitation du stationnement sur voirie, qui sont de deux natures :

- Des frais fixes pour le paiement d'un abonnement mensuel par horodateur (centralisation des données statistiques issues de ces paiements),
- Des frais variables bancaires sous forme d'une redevance à chaque transaction

Le calcul des frais générés est basé sur l'équipement de 1 549 horodateurs sur voirie en 2014. Le montant total des dépenses de fonctionnement du programme s'élève à 1 696,3 k€ (+ 476 k€).

Parallèlement à l'installation du matériel sur site depuis juillet 2013, le fournisseur PARKEON procède au déploiement du logiciel de gestion à distance des horodateurs et de collecte des informations financières et techniques, ce qui nécessite des ajustements. Les recettes cumulées relatives à l'exploitation du stationnement payant en septembre 2013 s'élèvent à 7 466,3 k€. Le montant prévisionnel des recettes d'août et septembre est estimé à 1 358 652,87 €, soit une recette cumulée prévisionnelle de 8 824,9 k€ (+ 3,39% par rapport au mois de septembre 2012).

Les recettes 2014 sont estimées à 12 560 k€ sur une année pleine soit + 360 k€ par rapport au BP 2013.

Jalonnement urbain

Ce programme concerne l'entretien, la réparation et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain, local (collèges, commissariat, mairies d'arrondissement) et hôtelier. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 31,5 k€ (+ 5,5 k€).

La participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation, dans le cadre d'une convention conclue avec la Ville, est estimée à 39 k€ (+ 3k€), en raison du nombre de mentions implantées arrêté par le comité technique.

Plan de déplacement d'administration

Dans le cadre du Plan de Déplacement d'Entreprise (dont la partie « transports en commun » est gérée par la DGRH), ce programme regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets, chèques et cartes dans les parcs de stationnement (marchés LPA et PARC OPERA).

Ces dépenses représentent 328 k€, soit une diminution de 22 k€ par rapport au BP 2013, dans un souci de gestion rationalisée des titres de stationnement.

Gestion urbaine de proximité

LE CONTEXTE

Les faits marquants de l'année 2013 pour le service Gestion Urbaine de Proximité sont les suivants :

- Sanitaires publics : notification en juillet 2013 d'un nouveau marché de location / maintenance de sanitaires à entretien automatique,
- Contrats Façades Nettes : hausse globale du nombre de contrats et des recettes afférentes,
- Unité Cadre de Vie : expérimentation de nouveaux horaires d'intervention sur la voie publique (entre mars et août 2013).
- Ouverture / fermeture parcs : sécurisation du nouveau jardin Burdeau et du parc Blandan,
- Collecte des déchets : collecte et traitement des papiers / cartons de la Bibliothèque Municipale de Lyon à compter d'octobre 2013.

LES CHIFFRES CLÉS

- Environ **4 200** Contrats Façades nettes soit une progression de **4 %** sur 1 an,
- Plus de **900 k€** de recettes Contrats Façades Nettes en 2013,
- Plus de **12 500** demandes d'intervention de détagage pour une surface traitée supérieure à **165 000 m²**,
- Plus de **1 750** tonnes d'encombrants collectés dans **730** bennes mobiles,
- **120** tonnes de papiers / cartons collectés dans **180** bâtiments municipaux,
- Environ **900 000** usagers dans les toilettes publiques surveillés pour une amplitude horaire de 8h à 20h.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 882,1 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

77,1

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 034,8 k€

LES OBJECTIFS 2014

Les objectifs des différents programmes composant le budget du service Gestion urbaine de proximité sont les suivants :

Sanitaires publics

- Finalisation de l'implantation des sanitaires à entretien automatiques en location-maintenance, ce qui portera leur nombre total à 40,
- Rationalisation et modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens) pour maintenir le parc lyonnais à environ 200 unités,
- Adoption d'un règlement intérieur des sanitaires pour les agents des toilettes surveillées.

Contrats Façades Nettes

- Poursuite du développement de la politique des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Consolidation des opérations de détagage au sein des territoires ciblés en lien avec les Mairies d'arrondissement (exemple : opération bas des pentes).

Unité Cadre de Vie

- Validation des nouveaux horaires des Agents de Surveillance de la Voie Publique,
- Stratégie en matière de verbalisation contre les déjections canines et les bacs à ordures ménagères non rentrés à revoir ou à renforcer.

Ouverture / fermeture parcs

- Sécurisation de 2 nouveaux parcs en 2014 : cheminement de la Mairie du 5ème arrondissement et Clos Layat,
- Optimisation des actions de gardiennage pour limiter les coûts afférents à cette prestation.

Collecte des déchets

- Collecte des papiers / cartons sur les 2 médiathèques et les 14 bibliothèques de quartier, ce qui portera le nombre des établissements collectés à environ 200,
- Réflexion sur l'organisation des déchèteries mobiles et la collecte des déchets encombrants de la Duchère.

Propreté urbaine et plaques commémoratives

- Prise en compte du nettoyage par des associations d'insertion professionnelles de nouveaux espaces conventionnés (Cour des Moirages, nouvelles cours-traboules),
- Réfection et achats de plaques en vue des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale.

Éclairage public

LE CONTEXTE

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) propose régulièrement des augmentations du tarif réglementé de l'électricité pour couvrir les coûts de production et de commercialisation d'EDF en forte progression. Cette tendance va se poursuivre à un rythme très supérieur à celui des années précédentes, le régulateur de l'énergie dénonçant l'écart qui se creuse entre l'évolution des coûts EDF et celle du tarif réglementé. Au niveau européen, la France dispose encore d'un prix de l'électricité attractif, même s'il se rapproche progressivement du prix moyen d'achat du kWh européen. Face à cette situation contrainte, la maîtrise des dépenses d'énergie qui constituent près de 57% du budget de fonctionnement, est un enjeu primordial.

LES CHIFFRES CLÉS

- 72 044 lampes gérées (éclairage fonctionnel : 52 301, mise en valeur : 17 481, éclairage de stades : 2 262),
- 32 707 258 kWh consommés,
- 24 branchements pour festivités,

Eclairage fonctionnel

- Coût de fonctionnement par lampe : 107 €,
- Consommations électricité : 67 €,
- Coût de revient par habitant : 12 €

Plan lumière

- Coût de fonctionnement par lampe : 44 €,
- Consommations électricité : 21 €,
- Coût de revient par habitant : 2 €

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 796,6 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

90,9

RÉCETTES
DE FONCTIONNEMENT

8,6 k€

LES OBJECTIFS 2014

Énergie (3 870 k€)

Dans un contexte d'ores et déjà annoncé d'une augmentation à minima du prix du kWh de 30% dans les 6 prochaines années, la seule marge de manœuvre possible pour diminuer la facture énergétique est de mener une politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie, sachant que dans le même temps de nouveaux équipements liés à l'aménagement d'espaces publics sont mis en service.

Cela passe notamment par l'utilisation de matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation d'installations anciennes et par le développement des réseaux intelligents (télégestion, temporalité, détection de présence...) qui visent à adapter les niveaux d'éclairage aux différents temps de la nuit.

Ces actions permettent par ailleurs de poursuivre les dépôts de certificats d'économie d'énergie pour au moins 13 millions de kWh Cumac (investissements 2012) qui peuvent être valorisés à 60 k€ HT pour la partie éclairage public.

Éclairage public (2 514 k€)

Ce programme regroupe à la fois les crédits nécessaires à l'entretien de l'éclairage fonctionnel et ceux destinés à maintenir les installations de mise en valeur. Ils sont essentiellement destinés à assurer l'approvisionnement en lampes et fournitures, à réaliser l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage : matériel et réseau, à assurer les contrôles périodiques : contrôle mécanique des mâts et vérification électrique des armoires de commande et câbles. Dans un souci de contenir les dépenses, les crédits des fournitures de voirie et d'entretien du réseau ont été diminués de 5%. Cette année cette situation est absorbable puisque le parc a faiblement augmenté (+ 334 lampes, soit 0,4%).

Pour le budget 2014, un crédit complémentaire de 22 k€ a été inscrit pour financer la dépense liée au pilotage centralisé de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage public (télécommande ERDF).

Éclairage des terrains de sport (49 k€)

L'objectif est de contenir les frais d'entretien et de maintenance tout en améliorant la qualité de service et le taux de disponibilité de ces équipements.

Électrification des marchés alimentaires (12 k€)

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 36 sites et 1 189 prises. Les crédits affectés à ce programme permettent de réparer des installations soumises à de fortes pressions lors de leur utilisation (coffrets forcés, bornes escamotables mises hors d'usage) et au vandalisme.

Festivités (173 k€)

L'activité consacrée aux branchements électriques sur la voie publique augmente et empiète sur le travail consacré à la maintenance du réseau. Pour contenir le temps passé sur cette activité, une procédure plus efficace de gestion des dossiers a été mise en place. Par ailleurs, la mise en place d'équipements sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les temps d'intervention.

L'implication de la Direction de l'Éclairage Public est toujours très forte et en particulier pour la fête des lumières (8 décembre).

Espaces verts

LE CONTEXTE

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts s'est impliquée dans une démarche de gestion environnementale ISO 14 001 en lien avec une forte progression des surfaces à entretenir. De 306 hectares en 1989, à 420 hectares à ce jour, la direction a développé des économies de gestion permanentes avec un entretien plus naturaliste, mais aussi la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie. En 2014, dernière année du mandat, 16 hectares d'espaces verts seront livrés et repris en gestion directe par la DEV. Dans un contexte budgétaire contraint, la DEV poursuit son objectif d'optimisation des moyens et propose un budget 2014 en légère baisse malgré une augmentation des surfaces nouvelles à entretenir.

LES CHIFFRES CLÉS

- 420 hectares de surface en gestion,
- 55 000 arbres,
- Un Jardin Botanique, première référence nationale avec une collection de 15 000 espèces différentes,
- Un Jardin Zoologique, qui compte 62 espèces et 380 animaux,
- Plus de 3 000 000 de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- Plus de 20 000 personnes participent aux visites et animations pédagogiques.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 491,4 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

381,2

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

222,9 k€

LES OBJECTIFS 2014

En matière de gestion du patrimoine Paysager

En baisse par rapport au BP2013 (- 2,90 % soit - 80,8 k€). Ce programme concentre la majeure partie des dépenses en baisse :

La propreté et entretien horticole des espaces verts

Afin de répondre à un contexte budgétaire contraint et dans un souci d'optimisation de la performance et recentrage sur son cœur de métier, la direction des Espaces Verts a proposé pour cette année 2014 une réduction de son budget propreté et entretien horticole de - 183,5 k€ de son budget par rapport au BP 2013.

Pour l'année 2014, 16 hectares d'espaces seront repris en gestion tel que le parc sergent Blandan, les Rives de Saône.

Les dispositifs de propreté en lien avec le Grand Lyon

Le Grand Lyon prend en charge la totalité de la propreté sur les secteurs de Mermoz Sud, Confluence, Berges du Rhône. L'année 2013 verra la mise en place de deux nouveaux protocoles de propreté globale avec le Grand Lyon, sur les secteurs des Rives de Saône et de la rue Garibaldi.

Ce poste présente une augmentation globale de + 87,6 k€.

La gestion sécuritaire du patrimoine arboré

On dénombre 55 000 arbres sur l'ensemble du territoire lyonnais. Ce patrimoine nécessite une veille sécuritaire accrue qui se traduit par l'inscription de 15 k€ de crédits supplémentaires.

En matière de gestion logistique

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts.

Ce poste est en augmentation par rapport au BP 2013 (+ 7,14 % soit + 91 k€) et principalement la gestion des déchets (+ 15 k€), la gestion du carburant avec mise aux normes réglementaires obligatoires (+ 30 k€) et réparations du matériel et des engins horticoles (+ 20 k€).

Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animale ou végétale, recherche scientifique et conservation).

Ce budget est présenté à un niveau stable par rapport à 2013.

Evènementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités connexes aux espaces verts (communication, évènements divers tels que la certification ISO14001), ainsi que les actions pédagogiques menées par les 3 services : espaces verts, Jardin Botanique et Jardin Zoologique).

Ce budget est présenté en baisse de - 51 k€ par rapport à 2013.

Aménagement urbain

LE CONTEXTE

Dans le champ de la délivrance des autorisations du droit des sols, il est constaté que 1 337 logements collectifs ont été déposés au cours des 6 premiers mois de 2013. Après une très forte hausse en 2010 (2 756 logements déposés) et 2011 (3 746 logements déposés), une baisse sur l'année 2012 (2 139 logements déposés), l'année 2013 affiche une légère reprise à la hausse (1 337 logements déposés sur le 1^{er} trimestre 2013).

Le Plan Local d'Urbanisme, sur la base duquel sont instruites et délivrées les autorisations d'urbanisme, fait l'objet d'ajustements progressifs dans le cadre de procédures de modifications. La révision générale du PLU (tenant lieu de PLH) a été engagée par le Grand Lyon en avril 2012.

Sur le champ de l'habitat, la Ville s'inscrit, dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat 2007-2013 de la communauté urbaine de Lyon et participe à la politique de mixité sociale définie par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » du 13/12/2000. Sur ce point, l'actualisation du PLH validé par le Conseil Municipal par délibération du 28 février 2011, a revu les objectifs de production à la hausse avec un engagement triennal de 4 500 logements par an, soit 1 500 logements par an.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

860,7 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

58,6

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 246,4 k€

LES OBJECTIFS 2014

Le périmètre des actions pour 2014 est globalement assez proche de celui de l'année 2013.

Aménagement et partenariat associatif (250,4 k€)

Ce programme est destiné à soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville, et l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Il a également vocation à financer des études (8 k€) pour évaluer les coûts du renforcement des réseaux ERDF dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement (hors ZAC), à élaborer un guide d'amélioration patrimoniale et thermique des immeubles anciens, ainsi que les activités de l'Observatoire Urbain (13,5 k€) permettant la consolidation de données statistiques nécessaires au travail de prospective urbaine.

Gestion du droit des sols

Ce programme regroupe les activités relatives à l'application du droit des sols :

- Les missions de conseil en terme architectural et urbain, de colorimétrie ou encore de protection des espaces végétalisés (100 k€),
- Une nouvelle édition (13^e) du prix de la jeune architecture urbaine (6 k€),
- Les coûts de gestion du service 50,5 k€ et principalement ceux liés à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols sur la base des outils informatiques mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la communauté urbaine de Lyon (« Droits de cité », « Système Urbain de Référence »),
- Le produit des redevances d'occupation du domaine public, induit par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme est estimé à 2 400 k€,

Habitat parc privé (85k€)

Ce programme de 75 k€ recouvre les principales actions conduites en partenariat avec la communauté urbaine et induisant un cofinancement de la Ville de Lyon. Il s'agit de la mission de veille et d'animation des copropriétés de la Duchère ainsi que le lancement des nouvelles opérations de Programmes d'Intérêt Général (PIG habitat indigne pour les immeubles sensibles dans les 1^{er}, 3^e, 4^e, 7^e arrondissements) ainsi qu'une autre opération PIG Habitat indigne pour les autres arrondissements.

Par ailleurs une dotation de 10 k€ permet de poursuivre la participation de la ville aux actions de lutte contre le saturnisme.

Habitat parc public

- Dépenses de fonctionnement : 348 k€,
- Recettes : 1 835 k€.

Avec ce programme sont regroupées les actions qui concourent à la gestion du parc social public. A ce titre, il s'agit en particulier :

- Des dépenses ou recettes correspondant à la mission contractualisée avec Grand Lyon Habitat pour la gestion des immeubles locatifs sociaux (290 k€) et du reversement de l'excédent de gestion, (1700 k€).
- D'un financement de 8 k€ au titre de la participation de la Ville à la mise en place du fichier commun d'enregistrement de la demande locative sociale en partenariat avec le Grand Lyon et les bailleurs sociaux.
- De la mission d'assistance pour les actions de relogement opérationnel dans les secteurs en renouvellement urbain (25 k€) avec un financement du Grand Lyon pour moitié de l'intégralité du marché qui sera encaissé en 2014 pour un montant de 35 k€,
- Du soutien apporté à l'Agence Locative Sociale du Rhône, pour une mission de conseil et d'orientation des ménages vers les services sociaux ainsi qu'une action de médiation auprès des administrateurs disposant d'une offre dans le parc locatif. (19 k€)

Au titre de la production du logement social, la Loi « solidarité et renouvellement urbains » en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat, avait fixé l'objectif de tendre vers le seuil de 20% de logements sociaux, complété par la loi du 18 janvier 2013 relevant l'obligation du logement de 20 % à 25 % de résidences principales.



Université Recherche

LE CONTEXTE

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Lyon (PRES), 2^e pôle scientifique français, s'inscrit dans la stratégie de développement et de rayonnement international de la métropole lyonnaise.

Avec 130 000 étudiants, dont 16 000 étudiants étrangers, 10 000 chercheurs et enseignants chercheurs, 19 universités et grandes écoles et près de 450 laboratoires publics et privés, Lyon est un acteur européen de l'économie de la connaissance.

Le « Plan Campus » et le SDU « Schéma de Développement de l'Université » sont autant d'outils urbains qui permettent de construire une université ouverte sur l'international et sur l'économie dans la métropole.

LES CHIFFRES CLÉS

- Près de 9 000 visiteurs attendus à l'Espace Multiservices Etudiant du 05 septembre au 10 octobre 2013,
- 5 000 Pass culture vendus en 2012/2013, soit la totalité des mises en vente,
- 720 Invitations distribuées aux étudiants via le site www.lyoncampus.fr,
- 1 600 étudiants internationaux attendus à la NEM 2013,
- www.lyoncampus.fr : une moyenne de 1 400 visiteurs/jour, 11 844 abonnés à la newsletter hebdomadaire, et 2 189 likers,
- 41 associations en résidence à la Maison des Etudiants,
- 57 subventions à des associations étudiantes et des laboratoires de recherche.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

387 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

80 k€

LES OBJECTIFS 2014

Le service souhaite polariser les dispositifs d'accueil, de rayonnement international et d'intégration culturelle et citoyenne des étudiants dans la cité, au sein de la Maison des Etudiants de Lyon.

L'accueil et l'intégration culturelle et citoyenne dans la cité

La « Maison des Etudiants de Lyon », située 25 rue Jaboulay, à Lyon 7^e regroupe désormais en un seul lieu, des dispositifs d'accueil, d'intégration, d'hospitalité et de citoyenneté pour tous les étudiants et de leurs associations, avec pour objectifs de :

• Accompagner et soutenir les initiatives étudiantes avec la pépinière associative.

Un espace de co-working ouvert du lundi au samedi entre 9h et 22h et des expositions, débats, conférences, projections : « les docs du Mercredi », et les « images » de la vie étudiante avec en 2014 le concours « la vie (extra)ordinaire des étudiants ». Des conseils et des subventions pour des projets citoyens, solidaires, culturels, internationaux ou humanitaires,

• Intégrer les étudiants internationaux dans la cité avec la NEM « Nuit des Etudiants du Monde », village associatif, plateforme de jeux, concert et dance floor pour 2000 étudiants attendus à la 12^{ème} « Nuit des Etudiants du Monde », le 3^e jeudi d'octobre 2014,

• Favoriser l'accès à la culture par la vente en ligne de l'offre culturelle du Pass Culture, (abonnement à 16 € de 4 places de spectacle dans 35 établissements culturels de l'agglomération). Dans le cadre du SDU aussi, trois projets en cours de création en partenariat avec les universités :

- En 2014 un colloque biennuel « culture et université », en 2015 la création d'un « passeport culturel » (cursus du spectateur et de ses pratiques culturelles + crédits ECTS) pour aboutir en 2016 à un festival annuel des arts étudiants,

- Poursuivre et enrichir la communication en direction des étudiants, afin d'accroître la notoriété de notre ville. Notamment via le site www.lyoncampus.fr, et les réseaux sociaux.

- Contribuer à la qualité de l'accueil des nouveaux étudiants à l'EME « Espace Multiservices Etudiant », avec un accompagnement ciblé, dont la maîtrise d'œuvre sera sans doute reprise par le PRES Université de Lyon, sur le pôle universitaire des quais (PUQ).

Le rayonnement international de la formation et de la recherche

• Valoriser la Recherche par l'attribution de 4 Prix du Jeune Chercheur (5 400 €) à de jeunes chercheurs lyonnais,

• Soutenir la notoriété internationale de la culture scientifique lyonnaise par l'attribution de subventions pour des colloques, conférences, journées d'étude et séminaires, organisés par les laboratoires des universités et Grandes Ecoles, et à l'Université Populaire,

• Contribuer au rayonnement de l'Université de Lyon avec des réceptions à l'Hôtel de Ville de congrès et de personnalités scientifiques,

• Faire connaître les activités scientifiques et pédagogiques avec les Grandes Conférences de la Métropole sur des thématiques sociétales : la mobilité, les religions, l'urbanisme ou les épidémies ; et sur TLM « Cité Campus » diffusion de 14 émissions bimensuelles de 9mn et 7 rediffusions/mois.

Économie, commerce et artisanat

LE CONTEXTE

La préparation du budget primitif 2014 a été marquée par :

- La nécessité de faire face à la hausse incompressible de certaines dépenses dans un contexte de nécessaire maîtrise des coûts,
- Un réajustement des recettes provenant de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), le montant inscrit au budget primitif 2013 s'étant avéré surestimé.

Néanmoins, la mise en œuvre d'un système de prédéclaration couplé au recours à la taxation d'office, rendu possibles par un travail de terrain assuré notamment grâce à l'allocation d'heures supplémentaires, permet une forte hausse des recettes par rapport au compte administratif 2012.

LES CHIFFRES CLÉS

- Baisse des dépenses globales de la Direction : **42,8 k€** soit **3,57 %**,
- Baisse des dépenses globales de la Direction hors FISAC : **35,2 €**, soit **3,07 %**,
- Baisse des recettes par rapport au BP 2013 : **714,3 k€**, soit **8,62 %**,
- Hausse des recettes par rapport à l'atterrissage 2013 : **418,4 k€**, soit **5,85 %**.
- Hausse du net par rapport à l'atterrissage 2013 : **452,8 k€**, soit **7,59 %**.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
-------------------------------	-------------------------------

1 155,3 k€	7575,9 k€
-------------------	------------------

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

54,7 (Hors Halles de Lyon)

LES OBJECTIFS 2014

Recettes

- Les recettes provenant de la TLPE connaissent une augmentation non négligeable, de 279,1 k€, soit 16,88 %, par rapport à l'atterrissage 2013 et de 644 k€, soit 49,99 %, par rapport au compte administratif 2012, par l'utilisation d'un système de prédéclaration et le recours à la taxation d'office, permis par l'utilisation d'heures supplémentaires dédiées. Ces résultats sont toutefois masqués par une baisse de ces recettes par rapport au budget primitif 2013, où elles se sont avérées surestimées,
- Les recettes provenant des marchés subissent également une hausse de 43 k€ soit 2,32 % par rapport au BP 2013, du fait de l'organisation, en 2013, de distribution de places ayant permis l'attribution de nouveaux abonnements,
- Enfin, les recettes provenant des terrasses continuent de croître de 125,1 k€, soit 4,64 %, par rapport au BP 2013, du fait de la hausse du nombre d'installations et de l'augmentation annuelle des tarifs,

Dépenses

Les dépenses ont été réduites de manière non négligeables, de l'ordre de 42,7 k€, soit 3,57 %, par rapport au BP 2013, qui s'explique à la fois par le solde de la phase 3 du FISAC rez-de-chaussée - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - et le terme, intervenu financièrement en 2013, des autres opérations urbaines (-7,6 k€) ainsi qu'un important effort de maîtrise financière.

En effet, afin de faire face à la hausse des dépenses obligatoires, telles que les consommations d'eau de la base de vie des commerçants forains installée à Surville (+33 k€) et la redevance exigées par la Grand Lyon au titre des kiosques sis place Bellecour (+12,2 k€), d'autres postes ont fait l'objet d'un redimensionnement.

Ainsi certaines dépenses liées au fonctionnement interne de la Direction ont été réduites. De même, le montant des subventions versées aux associations de commerçants dans le cadre de la valorisation commerciale a été adapté aux besoins constatés et diminué de 24,5 k€, tout comme celui de la subvention

destinée à l'Association de Développement et de Promotion des Marchés (ADPM), ramené à 15 k€ (-20 k€) pour tenir compte de l'ampleur des projets menés, sur le territoire communal, par cette dernière. Dans le même temps les subventions dédiées au soutien aux filières augmentent de 5 k€ afin d'apporter un soutien à la filière des métiers d'art.

La gestion de l'interphase des FISAC, concernant les 4^e et 8^e arrondissements et le quartier de Vaise et destinée à conserver de la dynamique commerciale acquise dans ce cadre, en l'attente du lancement, espéré en 2015, de leur phase 3, se poursuit selon des modalités diverses selon les secteurs. Au sein de chacun des 4^e et 8^e arrondissements 30 k€ de subvention, dont 20 k€ pour le poste d'animateur et 10 k€ pour des actions de communication et d'événementiel, sont inscrits. S'agissant du secteur Vaise, 13 k€ de subvention pour des actions d'animation et de communication et 17 k€ d'achats sont prévus. Le montant des dépenses est ainsi ramené à un niveau égal pour l'ensemble des zones concernées, sur une base de 30 k€ pour chacune d'entre elles, ce qui permet une réduction globale des dépenses affectées à ces opérations de 27,4 k€ tout en garantissant un traitement équitable et plus efficace, notamment par la modification de la ventilation des dépenses entre chapitres.

Relations internationales

LE CONTEXTE

Dans le cadre de la mutualisation de l'action internationale de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, le Service des Relations Internationales de la Direction de l'Attractivité et des Relations Internationales poursuit ses missions au profit des compétences des deux collectivités.

Les propositions budgétaires 2014 viennent en appui des objectifs prioritaires en matière de développement des coopérations décentralisées, de soutien au développement international de la Ville de Lyon et de ses acteurs, et du renforcement de l'internationalité du territoire afin de garantir la mise en œuvre de la politique internationale de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

- Déplacements officiels programmés, menés par le maire ou des élus : **une dizaine**,
- 14 opérations de coopérations décentralisées portées par le service,
- Contribution d'élus/experts sur les événements ou auprès des réseaux internationaux, en France ou à l'étranger : **une centaine**,
- Plus de 90 délégations étrangères accueillies sur Lyon,
- Acteurs locaux soutenus financièrement pour leurs projets internationaux : **une centaine**,
- Contribution aux événements de dimension internationale de territoire : **une dizaine**,

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 162,04 k€	0 k€

LES OBJECTIFS 2014

Partenariats Internationaux et Affaires Européennes (62 k€)

Les objectifs de ce programme sont de :

- Développer des relations bilatérales avec les grandes métropoles partenaires de Lyon dans le cadre de plans d'actions ciblées (Montréal, Barcelone, Canton, Yokohama, Göteborg, Francfort, Leipzig, Milan, Turin et Lausanne),
- Élaborer une stratégie Europe afin de contribuer au développement de Lyon en tant que territoire innovant, intelligent, durable et solidaire,
- Poursuivre de nouveaux partenariats stratégiques notamment en Corée du Sud autour d'enseignements tels que la gastronomie, la lumière, la culture, les smart cities et au Brésil autour du développement durable et de l'enseignement supérieur.

Coopération décentralisée (87,5 k€)

Des coopérations tripartites Ville de Lyon / Grand Lyon se poursuivront avec :

- Ouagadougou (Burkina Faso) dans les domaines de l'éclairage public, des espaces verts, de l'administration locale et de la police municipale,
- Rabat (Maroc) dans les domaines de l'éclairage public, des transports, du développement durable et de l'éducation,
- Bé'er Sheva (Israël) sur la culture et les échanges économiques,
- Jéricho (Territoires palestiniens) sur la lumière, le tourisme et les échanges culturels rassemblant les acteurs des trois territoires : Lyon, Jéricho, Beer-Sheva,
- Erevan (Arménie) notamment sur le renforcement des capacités locales,
- Porto Novo (Bénin) dans les domaines de l'éclairage public, des espaces verts, de l'administration locale et de la police municipale et dont la convention sera renouvelée en 2014.

Communication et animation du territoire (24 k€)

Des actions de communication sont nécessaires pour assurer la mise en visibilité d'événements à caractère international sur le territoire de Lyon (réalisation de supports...).

Moyens généraux (30,4 k€)

Participation aux frais généraux de fonctionnement du service dans le cadre de la convention de mise à disposition partielle.

Réseaux et projets (135,4 k€)

Il s'agit de :

- Participation ciblée de Lyon dans les instances décisionnelles et commissions de travail de 4 réseaux institutionnels (Eurocities, AFCCRE, AIMF, CUF) en vue d'un lobby institutionnel, au niveau national et européen, et politique d'une part, et d'autre part d'échanges de pratiques sur des thématiques spécifiques,
- Promotion et développement des réseaux thématiques DELICE et LUCI.

Acteurs locaux (304,7 k€)

Ce programme consiste en :

- Poursuite de l'action en soutien aux acteurs locaux porteurs de projets axés sur les stratégies de rayonnement culturel, de politique européenne, de solidarité internationale, de scolarité internationale, de développement, ou d'internationalité du territoire,
- Renouvellement du partenariat tripartite avec l'Institut Français et la Direction des affaires culturelles,
- Poursuite du soutien aux porteurs de projets de solidarité internationale dans le cadre du dispositif PRODIJ.

Événements (518 k€)

- Poursuite du développement de la politique d'accueil international du territoire,
- Organisation d'un événement de sensibilisation citoyenne aux politiques européennes,
- Poursuite de l'organisation et du soutien à des événements internationaux sur le territoire lyonnais : les Fêtes Consulaires, la Semaine de la Francophonie, la Semaine de la Solidarité...

Développement territorial

LE CONTEXTE

La dégradation de la situation économique nationale se poursuit, mais est un peu moins marquée dans l'agglomération lyonnaise : le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon est légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence.

Les contraintes financières se renforcent sur les outils de la politique emploi-insertion en raison de la réduction de la subvention de l'Etat à la Maison de l'emploi et de la formation (800 k€ en 2013 contre 1 600 k€ en 2010) et de la diminution des crédits au titre du FSE-PLIE.

La mise en œuvre du protocole du PLIE de Lyon pour la période 2012 à 2015 se poursuit avec un nouveau cadre d'intervention des fonds européens à partir de 2014.

Le service public régional (avec des points accueil - information - formation) se met en place puis à terme ce sera le service public de l'orientation.

LES CHIFFRES CLÉS

• **Programme local emploi-insertion (PLIE) de Lyon :** 6 000 personnes bénéficiant d'un accompagnement à l'emploi, 4 000 personnes bénéficiant d'un emploi pendant le parcours d'insertion, 3 000 personnes accédant à l'emploi au terme du parcours d'insertion,

• **Mission locale de Lyon :** 8 300 jeunes bénéficiant d'un suivi, dont 3 800 nouveaux accueillis, 2 600 domiciliés dans les quartiers prioritaires du CUCS, plus de 1 500 jeunes inscrits en parcours CIVIS, 2 700 jeunes accédant à l'emploi et environ un millier à une formation professionnelle.

LES OBJECTIFS 2014

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2013, les objectifs pour 2014 consistent à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités à partir de l'expérience acquise par la maison de la création d'entreprises,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet.

Pour les jeunes âgés de 16 à 26 ans révolus, les actions en la matière sont mise en œuvre par la mission locale de Lyon, avec pour objectifs en 2014 de renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle et de développer les actions, notamment dans le domaine de l'apprentissage et en direction des entreprises, dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la mission locale de Lyon, à la maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à l'association ALLIES (gestionnaire du PLIE de Lyon) seront revalorisées de 2% dans le cadre des conventions en cours.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 480,9 k€

RÉCETTES
DE FONCTIONNEMENT

76,8 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

68,2

Halles Paul Bocuse

LE CONTEXTE

2014 sera pour les Halles de Lyon la troisième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Dans la continuité de la construction du budget 2013, l'élaboration du budget 2014 a été caractérisée par un travail transversal, regroupant l'ensemble des Directions participant à la gestion du site, de ses finances et de son personnel.

Comme en 2013, le budget 2014 a dû être construit en recherchant un équilibre financier provenant des recettes générées par la seule exploitation des Halles.

LES CHIFFRES CLÉS

- Augmentation des recettes : **137,3 k€**, soit **+7,6%**,
- Baisse des dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt : **572 k€**, soit **99,9%**,
- Nombres de commerces et restaurants : **56**.

LE BUDGET 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 930,4 k€	1 930,4 k€
NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
7	

LES OBJECTIFS 2014

L'équilibre financier du budget est maintenu. Il est obtenu puisque les dépenses et recettes de fonctionnement sont à un niveau égal de 1 930,4 k€, de même que les recettes et dépenses d'investissement, situées à 308,9 k€.

Une hausse substantielle des recettes est attendue : + 137,4 k€, soit + 7,6 %. Cette amélioration des résultats se concentre sur les redevances pour services rendus et plus particulièrement les redevances pour charges communes. En effet celles-ci progressent de 134,6 k€, soit 11,34 %. Cette progression s'explique principalement par la hausse des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de personnel, du fait du réajustement des cotisations retraites, sous-estimées en 2013 (+ 42,3 k€), des salaires (+ 24,5 k€) et des frais de formation (+ 11,5 k€), des frais de nettoyage (+ 20,8 k€, du fait de l'inclusion d'interventions de nettoyage tous les lundis), de maintenance (+ 12,8 k€) et des frais d'entretien de la toiture-terrasse (+ 15,7 k€), non inscrits au BP 2013. Par ailleurs la fraction de TVA à la charge de la Ville sera en 2014 de 25 %, contre 20 % en 2013, et le taux de TVA va progresser de 0,4 point, passant de 19,6 à 20 %.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est augmenté de 17,2 k€.

Les dépenses d'investissement sont fortement maîtrisées (- 536 k€), particulièrement hors remboursement d'emprunt (- 575,5 k€), qui s'explique en premier lieu par l'absence de travaux d'ampleur sur le site en 2014, après trois années marquées par la rénovation de la toiture et la réfection des réseaux d'eau. Bien que de moindre importance, sont toutefois prévus en 2014 des travaux particulièrement utiles, notamment en termes de maîtrise des consommations de fluides. Sont notamment prévus l'installation d'une gestion technique centralisée (GTC) pour l'éclairage et d'une régulation de l'eau chaude. Ces opérations devraient permettre une diminution non négligeable des dépenses d'électricité et d'eau chaude sanitaire lors des années suivantes.

Le recours à l'emprunt sera considérablement réduit, rendue possible par la baisse spectaculaire des dépenses d'investissement.